

**L'UNIVERSITÉ
SYNDICALISTE**

MAAG

Actualité

**Socle : investir
la consultation**

Dossier

**L'École et l'actualité
de la société**

Portrait

Jean Jaurès





32 Sur le terrain

L'enseignement en zone frontalière

21

Dossier
L'école face aux
questions de société

6

Portrait
Jean Jaurès

L'homme qui voulait « faire des égaux »



SOMMAIRE

30 jours

Portrait

• Jean Jaurès

Actualité

- Pas de questions sans réponses
- Socle commun : écho des consultations...
- Colloque REP+
- Fonction publique : au cœur du débat !
- Lycée : toujours loin du compte !
- Collège : rentrée difficile
- Politique familiale pilotée par l'austérité
- Retraités : rester mobilisés
- Le service public à la diète
- Apprentissage : ne pas leurrer les jeunes

Élections professionnelles

- Paritarisme : le droit d'être défendu
- Vérification des listes électorales

Éco/social

- Réformes structurelles
- Risque de déflation en Europe
- Accès aux soins

Dossier

- L'école et l'actualité de la société

Métier

- Défendre les formations en BTS
- Un enjeu pédagogique majeur
- Manuels scolaires
- Canopé prend racine

4

Catégories

- CO-Psy
- AED
- Non-titulaires
- CPGE

6

Sur le terrain

- L'enseignement en zone frontalière

8

Fenêtre sur

- Les chiffres du chômage

Culture

- Livres/Revues
- Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions

16

Débat/opinion

- Shlomo Sand, Marc Hecker

18

International

- Victoire syndicale en Norvège
- Les défis de la francophonie syndicale

21

Droits et libertés

- Réforme de la justice
- Abandon des lois anti IVG en Espagne

28

Rattrapage

- Élections professionnelles

30

Édito

Surenchère

La préparation de la « primaire » et la course à la prise de pouvoir à l'UMP donnent lieu à un spectacle inquiétant et pitoyable.

Alors que le chômage ne cesse d'augmenter, que la paupérisation de pans entiers de la société est en marche, que les services publics ne cessent de colmater les brèches ouvertes dans l'égalité à l'accès aux besoins élémentaires, on assiste à une surenchère insupportable contre les fonctionnaires et la Fonction publique.

De « la création totalement inutile de 60 000 postes dans l'Éducation nationale » de N. Sarkozy recyclant son « travailler plus pour gagner plus », à l'arithmétique de F. Fillon qui propose une hausse du temps de travail des fonctionnaires de 35 heures à 39 heures pour économiser 600 000 postes, chacun y va de son couplet.

Défendre la Fonction publique, bouc émissaire facile de la dette, démontrer encore et toujours son rôle irremplaçable, sont plus que jamais nécessaires. Sans renoncer à construire une riposte unitaire face au nouvel « effort » demandé aux salariés, fonctionnaires, chômeurs, retraités, la FSU appelle à une semaine d'action pour la Fonction publique du 17 au 22 novembre qui débouchera sur un meeting public à Paris le 22 novembre.

Le SNES-FSU y prendra toute sa place en déclinant tout particulièrement ses revendications pour le second degré dans la continuité de la campagne qu'il mène depuis des mois pour la

revalorisation de nos métiers et la reconnaissance de notre professionnalité.



Roland Hubert
cosecraire général



© SAFIN HAMED/AFP

Daech : le monstre et les apprentis-sorciers

Spectacle d'un autre temps : décapitations d'otage, chasse systématique aux chrétiens d'Irak, pillages et viols en territoire kurde... Telle est la politique du prétendu « État islamique ». Et pourtant ! Mise sous les feux des projecteurs par des médias toujours en mal de sensations fortes, l'offensive sur Kobané apparaît à bien des égards comme une avancée inexorable des hommes au drapeau noir. Si ces manifestations de la barbarie absolue de Daech nous interpellent tant, c'est peut-être parce qu'elles expriment les manquements des « démocraties » à leurs devoirs élémentaires. L'aberrante intervention US de 2003 en Irak, la guerre confessionnelle provoquée par le soutien inconditionnel des Américains aux chiites irakiens, le brusque retrait étatsunien de 2011 replongeant le pays dans le chaos, puis le refus occidental de soutenir la rébellion laïque syrienne par peur de l'insurrection populaire : ces choix occidentaux ont indéniablement pavé la voie de EIIL, qui n'en attendait sûrement pas tant.

Par ailleurs, la présence de milliers de jeunes Européens parmi les 20 à 30 000 soldats dont dispose Daech en dit long sur les efforts d'intégration dont font preuve les grands États européens. Entre échec scolaire, chômage de masse et repli communautaire, ces jeunes djihadistes, dont le nihilisme effraie légitimement, renvoient en pleine figure à nos sociétés l'échec des politiques néolibérales imposées aux peuples depuis si longtemps.

9 sept. **C'est grave, docteur ?**
Thomas Thévenoud souffre de « phobie administrative ».

15 sept. **Y a-t-il un pilote dans l'avion ?**
Grève à Air France : au moins la moitié des avions cloués au sol.

16 sept. **Ils passent à l'acte !** Les notaires s'opposent à la réforme des professions dites réglementées.

17 sept. **Daech.** La France rejoint les États-Unis pour frapper l'État islamique en Irak.

18 sept. **“When the no wins the yes”**
Pas d'« Independence Day » en Écosse.

20 sept. **Sésame ouvre-toi !**
Alibaba : introduction record en bourse pour la société chinoise.

21 sept. **Nous on l'a**
Sarkozy : « j'ai pas le choix ».

23 sept. **No pasaran**
Espagne : abandon du projet de loi controversé sur l'avortement.

24 sept. **Horreur.** Hervé Gourdel, otage français en Algérie, exécuté par ses ravisseurs.

24 sept. **Guère d'Espagne**
Le président catalan convoque son référendum sur l'indépendance.

25 sept. **Apple en croquait.** Des aides fiscales illégales de la part de l'Irlande à Apple dans le viseur de l'UE.

26 sept. **Ça gaz...** Les tarifs réglementés du gaz augmentent de 3,9 %, 8 millions de foyers français sont concernés.

27 sept. **Sans fin**
Plus de 3 000 migrants sont morts en Méditerranée en 2014.

28 sept. **À droite toute !** La droite remporte le Sénat. Deux élus du FN font leur entrée à la chambre basse.

29 sept. **Plutôt bête.** 52 % des insectes, des mammifères ou des amphibiens suivis par l'ONG international WWF ont disparu en quarante ans.

30 sept. **Pas nous !**
Sarkozy propose un contrat de cinq ans pour les fonctionnaires.

1^{ER} oct. **Ça communique**
Affaire Bygmalion : trois ex-cadres de l'UMP en garde à vue.

4 oct. **Vers le KO**
Hong Kong : manifestation monstre pour la paix après les violences.

5 oct. **Que pour certains**
La « Manif pour tous » de retour dans la rue.

BILLET D'HUMEUR

Sarko tour

Il nous refait le coup. Travailler plus pour gagner plus mais à beaucoup, beaucoup moins. Du Sarkozy dans le texte. La formule a à peine... changé ! « 30 % d'heures en plus pour les enseignants, 30 % de rémunération en plus pour les enseignants en moins ». Un nouveau tour de passe passe pour faire disparaître des postes. Alors qu'il avait déjà supprimé quatre-vingt mille postes pendant son quinquennat, Nicolas

Sarkozy en remet donc une couche. Selon lui les soixante mille postes promis sont « totalement » inutiles. Il n'a pas changé ! Puisque le candidat à la présidence... de l'UMP est attaché à la règle des 30 %, rappelons que la suppression de 30 % d'enseignants reviendrait à augmenter de 30 % les effectifs, soit passer de vingt-six à trente-neuf élèves par classe ! Et si finalement c'était son retour qui était inutile. ■

Thierry Pétrault

Votre vocation est d'enseigner,
la nôtre est de vous assurer.



Exercer son talent au service des autres est une mission que nous partageons. C'est pourquoi, la GMF, 1^{er} assureur des agents des services publics, en fait toujours plus pour vous assurer dans votre vie personnelle (assurance auto, habitation, complémentaire santé, épargne) et vous accompagner dans votre vie professionnelle. À votre tour, rejoignez nos 3 millions de sociétaires pour profiter des offres privilégiées que nous vous réservons.

10 % DE RÉDUCTION⁽¹⁾
SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

ET EN + POUR LES MOINS DE 30 ANS

JUSQU'À 100 € OFFERTS⁽²⁾

50€ SUR VOTRE ASSURANCE AUTO ET 50€ SUR VOTRE ASSURANCE SANTÉ

Renseignez-vous au 0 970 809 809 (numéro non surtaxé) ou sur www.gmf.fr

⁽¹⁾ Offre réservée aux agents des services publics, personnels des métiers de l'enseignement, la 1^{re} année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2014.

⁽²⁾ Offre réservée aux agents des services publics de moins de 30 ans, la 1^{re} année à la souscription d'un contrat d'assurance auto et/ou d'un contrat de complémentaire santé. Offre non cumulable avec le tarif Avant-âge 30 et valable jusqu'au 31/12/2014.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris 775 891 140 - Siège social : 76, rue de Procy - 75857 Paris Cedex 17 et ses filiales GMF Assurances, La Sauvegarde et GMF Vie. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

Les contrats complémentaire santé sont souscrits par l'A.D.A.C.C.S auprès de GMF Assurances et La Sauvegarde.

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris 323 562 678 - Siège social : 11, place des Cinq Martyrs du lycée Buffon - 75014 Paris. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

POUR LE CENTENAIRE DE SON ASSASSINAT, c'est peu de dire que Jaurès attire. En fait, on se l'arrache. Si des tentatives de récupération parfois grossières sont à l'œuvre aujourd'hui à l'endroit du député du Tarn, c'est précisément parce que sa pensée nous interpelle encore aujourd'hui.

L'homme qui voulait « faire des égaux »

Issu d'une famille bourgeoise sur le déclin, rien ne prédestinait l'enfant du Tarn à un tel destin. À l'instar de son grand-cousin, nommé ministre de la Marine en 1889, Jean s'est élevé par l'école. Il obtient l'agrégation de philosophie en 1881. Le virus de la vie publique saisit très tôt le jeune enseignant nommé au lycée d'Albi, puis à la faculté de Toulouse. Il est élu député républicain du Tarn en 1885 et entame le cheminement qui va le mener au mouvement ouvrier. Si le sujet d'une de ses thèses l'avait préparé à cette mue, il reste que c'est l'expérience des luttes sociales qui amène Jaurès à franchir le gué. Défait aux législatives de 1889 par le marquis de Solage, tout-puissant propriétaire des mines de Carmaux, il est en effet sollicité en 1892 par les ouvriers de ce dernier, protestant contre le licenciement politique du mineur Calvignac, un des leurs qui venait d'être élu maire de la petite ville. Entre la souveraineté politique des salariés et leur exploitation économique, pour la première fois et selon ses propres mots, « la contradiction [...] éclate » aux yeux de Jaurès. La bataille est âpre, mais Solage jette finalement l'éponge, réintègre Calvignac et quitte son siège de député, reconquis dès janvier 1893 par Jaurès avec le soutien des mineurs. L'élu siègera cette fois dans les rangs ouvriers, aux côtés de ses amis guesdistes.

Comment naît un « géant »

Au Parlement, Jaurès tonne et détonne. Il suscite l'admiration des uns et le ressentiment des autres. Jules Guesde déclare à son cadet qu'il l'« aime, parce que, chez [lui], l'acte suit toujours la pensée ». En revanche, à droite et au centre, on déteste ce renégat qui n'a de cesse de faire la leçon à ses anciens collègues. Jaurès est alors animé d'une sorte de messianisme révolutionnaire que les vicissitudes de la vie politique vont dissiper rapidement. Le retour à la croissance et le renforcement électoral des radicaux invalidaient dans les faits l'hypothèse d'un effondrement imminent du capitalisme. Le succès que constituèrent les élections générales de 1893 ne fut pas réédité



Photo de Jaurès par Nadar, 1904

« Assez parlé d'égalité, il est temps de faire des égaux »

en 1898. Jaurès et Guesde perdent leur siège au Palais Bourbon. C'est le début de la brouille entre les deux hommes. L'Affaire Dreyfus et la question de la participation des socialistes au gouvernement de Défense républicaine allaient définitivement la consommer. Jaurès louvoie, de 1899 à 1904, entre l'unité introuvable des groupes socialistes rivaux et le bloc intenable avec les modérés, mais les nouvelles menaces qui planent sur le monde le décident à suivre un cap dont il ne déviara plus. Unification socialiste pour peser sur l'Internationale, notamment contre les dangers de guerre ; unité avec la puissante CGT pour arracher des avancées sociales ; action commune avec tous les démocrates pour imposer une laïcité de combat et défendre les droits de l'Homme bafoués. Le reste est davantage connu. Les années de

la maturité, de 1905 à 1914, sont celles où Jaurès s'élève au-dessus du commun, en tant que leader incontesté de la gauche et apôtre passionné de la paix. Il nous semble ici plus intéressant de revenir sur deux facettes moins connues de « notre » Jean : le Jaurès des enseignants et des syndicalistes.

Un vif intérêt pour l'école

En tant que praticien, mais aussi qu'ancien adjoint au maire de Toulouse à l'instruction (1890-1893), Jaurès s'aventure sur le terrain corporatif avec une connaissance précise des besoins des enseignants. Il n'a de cesse, lors de chaque discussion budgétaire, d'intervenir en faveur de crédits supplémentaires pour l'école publique et n'hésite pas, en 1913, à mettre en parallèle les dépenses engendrées par la loi portant le service militaire à trois ans et l'insuffisance de moyens accordés à l'instruction. Une solide formation initiale doit par exemple être selon lui prodiguée aux futurs maîtres, à qui la nation doit par ailleurs assurer de bonnes conditions matérielles. Dans une intervention à la tribune de la Chambre, en 1910, il s'élève contre le fait que « beaucoup d'entre [les maîtres] plient sous le fardeau démesuré de classes énormes ». Déjà...

Débarrasser les instituteurs des pressions politiques lui paraît par ailleurs une nécessité absolue. Jaurès défend ainsi une loi, votée en avril 1914, qui fait passer leur nomination des préfets aux recteurs. C'est un premier pas vers l'indépendance des enseignants vis-à-vis du pouvoir politique. Déjà, face aux premiers efforts d'organisation de la corporation, Clemenceau, devenu le « premier flic de France », était résolu à réprimer le mouvement syndical naissant. En 1906, six fonctionnaires, dont Marius Nègre, secrétaire du syndicat des instituteurs, sont révoqués. Ces militants trouvent en Jaurès leur plus ardent défenseur. Pour lui, les fonctionnaires ont le droit de défendre leurs intérêts, comme tous les salariés. Invité par le premier congrès de la Fédération des instituteurs en février 1906, il prononce un vibrant plaidoyer en faveur de l'action syndicale des

Bibliographie sélective de l'année Jaurès

« On n'enseigne pas ce que l'on sait ou ce que l'on croit savoir : on enseigne et on ne peut enseigner que ce que l'on est »

Pour la Laïque, 1910

enseignants. En mai 1909, lors de la grève des postiers, il redit à Clemenceau à la Chambre qu'il ne peut pas dire aux fonctionnaires : « parce que vous n'êtes pas exposés à la misère complète dans les vieux jours et au chômage, vous n'aurez aucune garantie de liberté civique et de liberté politique ».

L'unité des salariés, inlassablement

Dans son âpre lutte face à Guesde pour l'unité politique ouvrière, Jaurès espérait obtenir le soutien des syndicalistes de la CGT, fondée définitivement en 1902, pour la bonne raison que les militants libertaires qui la dirigent exécraient le caporalisme des guesdistes. Même si son article « Grève générale et révolution », paru en août-septembre 1901, est une charge virulente contre l'antiparlementarisme de la jeune CGT, il n'en reste pas moins que le député du Tarn

« L'histoire enseigne aux hommes la difficulté des grandes tâches [...], mais elle justifie l'invincible espoir » Discours à la jeunesse, 1903

s'intéresse à cette frange militante avancée, que ses rivaux guesdistes méprisaient superbement. C'est finalement une forme d'aboutissement quand, en 1904, Jaurès s'entoure de plusieurs journalistes proches du syndicalisme pour lancer *L'Humanité*. Une fois l'unité politique acquise en 1905, Jaurès put s'atteler à théoriser les rapports que devait entretenir la SFIO naissante avec

- Gilles Candar et Vincent Duclert, *Jean Jaurès*, chez Fayard. L'incontournable de cette année du centenaire.
- Vincent Duclert, *Jaurès. La République*, chez Privat, et Marion Fontaine (dir.), *Ainsi nous parle Jean Jaurès*, chez Fayard. Pour mieux connaître la pensée de l'intellectuel et du politique.
- Paul Marcus, *Jaurès et Clemenceau. Un duel de géants*, chez Privat. Sur l'affrontement entre les idéaux émancipateurs et un homme d'ordre passé de l'Intérieur à Matignon...
- Dominique Paganelli, *Il a tué Jaurès, sorti à la Table ronde*, et Jacqueline Lalouette, *Jean Jaurès. L'assassinat, la gloire, le souvenir*, chez Perrin. Sur l'assassinat et sur la postérité de l'enfant du Tarn.



la puissante CGT. Débarrassé du poids des questions tactiques dans la formation qu'il inspire plus qu'il ne la dirige, Jaurès penche nettement pour les idées de son camarade Édouard Vaillant, l'ancien délégué de la Commune. À son sens, l'organisation politique et l'organisation syndicale des sala-

généie dès 1905 à nuancer les réserves qu'il avait émises en 1901 contre la grève générale. Le 5 novembre, il reconnaît par exemple dans *L'Humanité* qu'elle « pourra communiquer à la masse lourde de la démocratie l'animation concentrée dans la classe ouvrière ». Enfin, lors du congrès de Toulouse de 1908, Jaurès affirma que le syndicalisme, « forme immédiatement ouvrière du socialisme », était une chance pour la SFIO car, face aux compromissions du pouvoir, il la rappelle « toujours à l'intégrité de la pensée ouvrière [...] en des foyers de vie si ardents qu'aucune équivoque ne pourra subsister ».

Cent ans après, cet appel à la vigilance syndicale face aux défaillances des politiques n'a malheureusement pas pris une ride. ■

Portrait réalisé par Jean-François Claudon

L'année Jaurès n'est pas finie !



Après le succès de l'exposition qui s'est tenue aux Archives nationales jusqu'au 7 juillet, on aurait pu penser que le souffle allait retomber. Mais il n'en est rien ! Voici les principaux événements publics qui vont émailler la fin de cette année Jaurès.

- ▶ Le spectacle *Rallumer tous les soleils : Jaurès ou la nécessité du combat*, mis en scène par Milena Vlach, d'après un texte de Jérôme Pellissier, sera joué du 6 au 30 novembre 2014, à la Cartoucherie de Vincennes (du jeudi au dimanche).
- ▶ L'exposition « Jaurès contemporain » qui a ouvert ses portes le 26 juin, au Panthéon, durera jusqu'au 11 novembre 2014.
- ▶ Dans sa région d'origine, l'exposition « La Figure tutélaire de Jaurès auprès des mineurs » se tiendra au musée de Cagnac jusqu'au 2 décembre 2014.

PAS DE QUESTIONS SANS RÉPONSES

Projet de socle et outils du SNES-FSU disponibles en ligne, débats lors des heures d'information syndicale et des demi-journées banalisées. Il faut maintenant que chacun s'exprime et renseigne le questionnaire ministériel en ligne (lien reçu sur les boîtes professionnelles).

Rappelons les principaux enjeux de cette consultation : en finir avec la logique du socle de 2005 et de son livret personnel de compétences, affirmer l'importance de la structuration du second degré en disciplines scolaires constituées et d'un projet global de formation permettant aux élèves de construire une culture commune.

Suite à cette consultation seront élaborés de nouveaux programmes scolaires pour le collège, le socle se voulant un cadre d'écriture de ces nouveaux programmes.

Malgré la lourdeur du questionnaire, il est particulièrement important de renseigner les parties C et E (facultative) du questionnaire

ministériel, même si le découpage du socle en de multiples composantes n'est sans doute pas la meilleure façon de consulter la profession sur un projet qui se veut global.

Si vous ne souhaitez pas répondre à certaines questions posées, il vaut mieux répondre NSP (ne se prononce pas), plutôt que de ne pas répondre, afin que vos réponses aux autres questions soient prises en compte.

Incitez vos collègues en collège et en lycée à renseigner le questionnaire, et n'oubliez pas de nous renvoyer une synthèse des débats en utilisant le vademecum du SNES-FSU : <http://www.snes.edu/Consultation-socle-commun.html> ■ Sandrine Charrier

SUITE AUX INTERVENTIONS DU SNES-FSU

- Les personnels de l'AEFE vont recevoir un lien pour répondre à la consultation.
- Les personnels qui n'ont pas encore répondu à l'enquête vont recevoir un nouveau lien sur leur boîte professionnelle d'ici à la semaine prochaine.
- Si la date officielle de clôture du questionnaire est le 18 octobre, l'accès au questionnaire en ligne sera possible jusqu'au 22 octobre.

BILAN DES PROGRAMMES DE 2008 LA PROFESSION A RÉPONDU PRÉSENT

Merci aux milliers de collègues qui ont répondu aux enquêtes disciplinaires du SNES-FSU sur le bilan des programmes du collège, mis en place depuis 2008, et sur des pistes de propositions. Le syndicat rendra ce bilan public, notamment sur son site.

Fort du travail mené en commun avec les collègues sur les contenus et les pratiques depuis de nombreuses années, en lien avec les conditions d'exercice du métier, le SNES-FSU portera ce bilan auprès du Conseil supérieur des programmes.

SOCLE COMMUN ÉCHO DES CONSULTATIONS...

Les premières demi-journées banalisées sur le projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture ont eu lieu dans plusieurs départements ou académies.

La profession s'est engagée dans la consultation, malgré quelques « dysfonctionnements ».

Si certains chefs d'établissement ou DASEN ont tenté d'imposer des débats sur le conseil école-collège ou sur la continuité primaire-collège, dans beaucoup d'établissements des débats importants ont eu lieu, en particulier sur les modes d'évaluation des élèves et sur leurs différentes finalités. La plupart des discussions se sont soldées par une réaffirmation du rejet du LPC par la profession.

Des débats importants

Dans de nombreux cas, les enseignants ont renseigné le questionnaire dans la foulée, même si le grand nombre de connexions a bloqué la

plateforme d'accès. Rappelons que la demi-journée banalisée a été accordée par le ministère pour mener le débat collectif et non pour remplir le questionnaire qui, lui, est individuel. Les personnels en lycée ne peuvent mener ce débat collectif, aucune demi-journée banalisée n'étant organisée dans les lycées malgré nos demandes.

Les lycées et des langues oubliés

Or, la question du socle commun concerne aussi l'articulation Troisième-Second et, à terme, l'écriture des programmes du lycée. Si les collègues de lycée peuvent renseigner le questionnaire ministériel en ligne, ils ne peuvent pas indiquer leur discipline ni préciser qu'ils sont CPE. Quant aux enseignants



de langues anciennes en collège, ils ne peuvent s'identifier que comme enseignant de français, oubli significatif dans le contexte actuel de fusion des CAPES de lettres modernes et classiques...

Attaché à l'unité et à la cohérence du second degré, le SNES-FSU appelle tous les personnels à continuer de faire vivre les débats dans les établissements et à renseigner le questionnaire ministériel en s'appuyant notamment sur les documents qu'il a mis en ligne : www.snes.edu/Questionnaire-socle-commun-pistes.html ■

Sandrine Charrier



MGEN

Bien plus
qu'une mutuelle
ma
référence
solidaire



Choisissez l'offre MGEN qui va avec votre vie

Maladie, hospitalisation, optique, dentaire, arrêt de travail, invalidité : votre vie et vos besoins peuvent évoluer. Pourquoi, dès lors, votre protection santé et prévoyance n'évoluerait-elle pas en fonction de votre préférence ?

Pour accompagner chaque moment de votre carrière et de votre vie, MGEN propose des offres adaptées qui couvrent efficacement vos frais de santé et de prévoyance en même temps. Vous aussi, comme plus de 3 millions de personnes, faites de la référence solidaire MGEN votre préférence.

Mutuelle Santé | Prévoyance | Autonomie | Retraite

mgen.fr

COLLOQUE REP+

Pour un vrai + pour l'éducation prioritaire et pour l'École.

De très nombreux collègues des REP+ préfigurateurs ont participé le 9 octobre au colloque organisé par le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUPDEN-FSU afin de faire le point et réfléchir collectivement aux revendications que notre organisation devra porter.

Des ateliers pour débattre

Venir porter la parole de leurs collègues, ils se sont répartis en trois ateliers afin de permettre une expression libre sur la situation dans les établissements qui expérimentent le dispositif REP+ qui sera étendu à la rentrée 2015.

La mise en place de la pondération des heures d'enseignement à hauteur de 1,1 ainsi que les autres éléments destinés à reconnaître la difficulté d'exercice en éducation prioritaire ont bien sûr retenu l'attention. De nombreux échanges ont porté sur le pilotage pédagogique des établissements REP+ et d'autres ont insisté sur un mode de pilotage plus collectif. Le fonctionnement du réseau écoles/collège a également été au centre des discussions, comme la liaison avec le lycée jugée indispensable par les participants.



Une table ronde pour nourrir la réflexion

Deux chercheurs sont venus enrichir la réflexion de l'assemblée autour du lien entre individuel et collectif. Il s'agissait de travailler ces notions du point de vue pédagogique : les notions d'individualisation de l'apprentissage, les dispositifs extérieurs à la classe, en lien – ou pas – avec la classe, ont été questionnés grâce à l'intervention de Jacques Bernardin. Jean-Luc Roger a, pour sa part, abordé ces notions du point de vue des personnels et a développé sa vision des collectifs de travail, vision que partage le SNES-FSU.

Des revendications pressantes

Les participants ont formulé plusieurs demandes :

- ➔ une pondération qui donne lieu à une réelle réduction de la charge de travail ;
- ➔ le respect de leur professionnalité : ils doivent être maîtres d'œuvre du travail collectif et non sous le joug de méthodes managériales ;
- ➔ une formation de qualité qui réponde à leurs besoins et à ceux de leurs élèves ;
- ➔ une amélioration réelle des conditions de travail ;
- ➔ que les lycées ne soient pas écartés de l'éducation prioritaire et que se développe le nécessaire lien collège/lycée.

Ce sont des conditions nécessaires pour susciter le volontariat des personnels, favoriser leur stabilité et faire réussir les élèves. ■

Bruno Mer, Vincent Bellegueulle

TROIS QUESTIONS À...



Annadèle RODRIGUEZ professeur d'EPS et **Georgios MAVROIDAKOS**, professeur de français
Collège Paul Eluard, Gargès-les-Gonesses

Comment la labellisation REP+ a-t-elle été accueillie ?

Le collège était classé RAR, ensuite il est devenu ECLAIR. La labellisation REP+ nous a semblé légitime. Depuis dix ans, on nous imposait une concertation non payée... On résistait ces derniers temps, mais malgré tout, avec REP+, on a pensé qu'on reconnaissait notre travail et on s'est dit qu'enfin on allait être payés pour le travail effectué, notamment le temps passé en réunions.

La pondération s'est-elle bien mise en place, ou a-t-elle donné lieu à un rapport de forces localement ?

Chaque collègue a eu son service pondéré. Mais le temps libéré a donné lieu à des réunions

obligatoires. Le chef d'établissement (CE) a établi un planning de réunions et il contrôle la présence des collègues, disant que cela fait partie de nos états de service...

Au départ, il n'y a pas eu de résistance, on connaissait mal nos droits. Mais devant la surcharge de travail et le manque de contenu des réunions, on a commencé à réagir et, la semaine dernière, ça a explosé : la réunion, sans le CE, s'est transformée en AG et on a voté la grève à la quasi totalité des présents ! Grève de deux jours, pour dire stop à ces conditions de travail, aux emplois du temps délirants, à l'incompétence de notre direction.

Quelle est votre appréciation de la réforme, REP+ correspond-il à un élan pour l'éducation prioritaire ?

L'atout de REP+, c'est la pondération : si elle est bien organisée, c'est réellement un point positif : avoir un temps commun pour faire des projets, croiser nos analyses, varier nos pratiques, faire du vrai travail d'équipe. Cette pondération, c'est la reconnaissance de la charge de travail. Mais il y a un bémol à ce bilan : on ne constate pas de rupture franche avec ECLAIR, notamment en ce qui concerne les hiérarchies intermédiaires. Nous travaillons toujours sous la coupe de « professeurs d'appui » qui marchent avec un pied dans l'administration. Ce n'est pas propice au travail d'équipe.



Propos recueillis par
Véronique Ponvert

FONCTION PUBLIQUE AU CŒUR DU DÉBAT !

Régulièrement mise en cause dans les discours de l'opposition, la Fonction publique est soumise à la rigueur par la politique gouvernementale de baisse de la dépense publique.

Sarkozy, candidat à la présidence de l'UMP, a choisi d'attaquer la Fonction publique et ses agents. En dénonçant « l'emploi à vie » des fonctionnaires, il éclaire son projet politique, considérant que la précarité serait une source d'efficacité, à l'opposé de l'expérience sociale. Et lorsqu'il reprend le slogan « des fonctionnaires moins nom-

breux mais mieux payés », comment ne pas s'intéresser au bilan de son quinquennat, d'autant que les données statistiques de l'INSEE pour l'année 2012 commencent à être disponibles ?

Dans la Fonction publique de l'État, de 2007 à 2012, le nombre d'emplois a diminué de 7 % et le salaire moyen, en euros constants,

a progressé d'un peu moins de 3 %, ce qui apparaît peu compte tenu de l'élévation des qualifications et du vieillissement des personnels. En revanche, il faut souligner que les inégalités salariales se sont accrues dans la période, puisque le salaire moyen des femmes a progressé de 2,26 % et celui des hommes de 4 %. Pour les enseignants, l'augmentation – de 2,86 % – est liée à la revalorisation indiciaire du bas de la grille, partiellement annulée à la rentrée 2014, et aux heures supplémentaires, la part des « primes » dans le salaire des certifiés étant passée de 8,3 % à 13 %.

Le SNES-FSU et la FSU estiment que la Fonction publique et les services publics sont un outil essentiel pour assurer plus de justice sociale, et un réel atout pour notre pays. Ils combattent donc les choix budgétaires du gouvernement pesant sur les salaires et l'emploi public. Dans ce contexte, la « revue des missions de l'État », qui doit proposer d'externaliser ou de privatiser celles des missions qui ne seraient pas prioritaires, a de quoi inquiéter. D'autant plus que le Parlement n'a pas, en plus d'un an, trouvé le temps d'examiner le projet de loi abrogeant l'essentiel de la loi mobilité. ■

Anne Féray



© Daniel Maunoury

FEUILLETON FP #2

EN FINIR AVEC LES IDÉES FAUSSES SUR LES FONCTIONNAIRES⁽¹⁾

« On devrait augmenter les droits d'inscription dans les universités pour que leur budget soit équilibré. »

► Procéder de la sorte, c'est oublier que l'on ne se forme pas seulement pour soi.

Un certain nombre de pays étrangers [...] ont recours à cette augmentation des droits d'inscription. Et pour permettre aux étudiants de payer les banques leur prêtent de l'argent. [...] La théorie qui justifie ces pratiques est celle du « capital humain » : quand on se forme, on peut en tirer un profit personnel en obtenant un emploi mieux rémunéré ; il serait donc normal de payer pour sa formation.

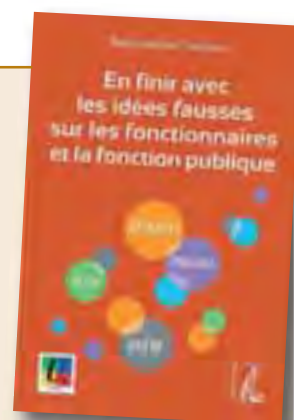
Mais quand on regarde les conséquences pratiques, on s'aperçoit que cela produit un endettement considérable des étudiants, au point que seule une partie d'entre eux est en situation de rembourser (en Grande-Bretagne, ce sont environ 45 % des prêts qui ne sont pas remboursés). Et ceux qui remboursent passent leurs premières années d'activité professionnelle avec le fardeau de cette dette ou alors font tout pour gagner le plus vite possible le maximum d'argent. [...] Cette perspective peut être dissuasive pour les jeunes issus des milieux les moins favorisés, ce qui risque d'ac-

centuer de fait la sélection sociale à l'entrée dans le supérieur.

On constate également que, peu à peu, la part prise par les droits d'inscription dans le financement des universités des pays concernés s'accroît, prenant progressivement la place des financements publics. Sans compter que cela aiguise la concurrence entre les établissements [...].

Si un pays comme la France s'est donné comme objectif d'élever sensiblement le pourcentage d'une classe d'âge accédant à un diplôme de l'enseignement supérieur, c'est d'abord parce que notre économie et notre société en ont besoin : former des jeunes au meilleur niveau est un investissement d'avenir. Et il est légitime que cet investissement soit assumé collectivement à travers l'impôt, dont une des finalités est de jouer une fonction redistributrice au sein de la société.

(1) *En finir avec les idées fausses sur les fonctionnaires et la fonction publique*, Bernadette Groison, Éditions de l'atelier.



LYCÉE : TOUJOURS LOIN DU COMPTE !

La réforme du lycée n'en finit pas de produire ses effets délétères. Pourtant, il y a encore des possibilités, par des actions syndicales, d'obtenir des victoires qui améliorent les conditions de travail et qui contribueront à imposer une révision de la réforme.

Diminution des horaires disciplinaires, disparition d'heures dédoublées, des dispositifs de soutien réduits à la portion congrue, des enseignements qui ne font sens ni pour les élèves ni pour les enseignants... la liste des griefs est longue et pourrait s'allonger à l'envi !

Alors, que faire ?

Que faire quand le souci pédagogique se noie dans les logiques de concurrence entre les disciplines et les établissements ? Quand les replis individuels encouragés par les pratiques managériales des chefs d'établissement font disparaître le goût du travail d'équipe et de l'action collective ?

En cette rentrée, l'augmentation du nombre des élèves, alliée aux suppressions de postes actées l'année précédente sur la base de sous-estimations manifestes des effectifs, a accru les difficultés à exercer. Les classes de Seconde à trente-cinq voire davantage sont devenues la norme, les horaires discipli-

naires légaux sont parfois « oubliés », surtout quand il s'agit d'options, et l'accompagnement personnalisé sort de plus en plus des

services enseignant pour devenir une variable d'ajustement...

Rien d'inéluctable

La dégradation des conditions d'enseignement n'est pas inéluctable ! En la matière, la mobilisation locale paye toujours. Demandes d'audience aux rectorats, manifestations, grèves, certains lycées ont ainsi obtenu des rallonges de moyens et pu assurer des dédoublés de classes, rétablir des options, alléger les effectifs...

Plus largement, les enseignants de lycée ne doivent pas hésiter à se faire entendre dans les consultations mises en place en cette rentrée – consultation sur le socle commun de connaissances, de compétence et de culture, contributions à la conférence nationale sur l'évaluation des élèves – et ainsi continuer à exiger la mise en place d'un bilan de la réforme du lycée, promis de longue date. Bref, quand on nous donne la parole, prenons-la ! ■

Claire Guévillie



© Claude Szmulewicz

COLLÈGE : RENTRÉE DIFFICILE

Loin de compenser la hausse des effectifs qui se poursuit, les quelques postes créés ne conduisent pas à une amélioration des conditions de travail et d'étude au collège. Le développement effréné de l'inclusion accroît même les difficultés.

Les effectifs, largement sous-estimés dans les prévisions de nombre de départements, n'ont pas conduit à l'octroi de moyens suffisants et induisent de fait de nombreuses classes surchargées. À cela s'ajoutent les difficultés à recruter des professeurs, au sujet desquelles le SNES-FSU alerte depuis longtemps, et des vies scolaires aux effectifs nettement insuffisants. Enfin, l'économie de plus de 20 M € réalisée sur les crédits pédagogiques conduit à des difficultés de renouvellement des manuels scolaires (voir page 29) ; le budget consacré aux bourses et aux fonds sociaux, après des années de coupes claires, est insuffisamment abondé pour améliorer significativement les conditions de vie des élèves.

L'inclusion à tout prix ?

Dans un tel contexte, l'article 2 de la loi de refondation, qui dispose que « le service public de l'éducation [...] veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants » (art. L111-1), tend à accroître les difficultés dans les

classes. Ainsi, dans les UPE2A (Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants), qui ont été substituées aux Classes d'Accueil depuis la rentrée 2012, « l'inclusion dans les classes ordinaires constitue la modalité principale de scolarisation ». Dans l'académie de Lille, sans attendre l'application du nouveau cycle CM1-CM2-Sixième, le rectorat a mis en place des classes de « Sixième inclusives » qui visent à scolariser en classe ordinaire du collège des élèves qui relèvent de Segpa.

Réussite pour tous

Sous couvert d'expérimentation, il s'agit surtout pour l'administration de peser, voire d'anticiper, sur des décisions nationales qui sont encore en discussion. Dans tous les cas, cela conduit à ajouter de la difficulté à la difficulté.

Pour le SNES-FSU, le collège, parce qu'il correspond notamment à l'entrée dans l'adolescence, est un maillon sensible du système éducatif qui doit avoir les moyens, sans

attendre les effets de la priorité au premier degré, de mener tous les élèves sur la voie de la réussite. ■

Bruno Mer, Vincent Bellegueulle



© Claude Szmulewicz

POLITIQUE FAMILIALE PILOTÉE PAR L'AUSTÉRITÉ

Dans son projet de loi de financement sur la Sécurité sociale, Marisol Touraine a dévoilé des mesures visant à économiser 700 millions d'euros sur certaines prestations familiales en 2015.

Elle propose de diviser par trois la prime à la naissance à partir du deuxième enfant. Cette prime, qui est déjà soumise à conditions de ressources, vise à compenser le surcoût occasionné par l'arrivée d'un enfant dans un foyer. La réduire reviendrait donc à pénaliser les familles qui en ont le plus besoin.



© Oksana Kuzmina/Fotolia.fr

Le report de la majoration unique des allocations familiales (+ 64,67 euros par mois) du quatorzième au seizième anniversaire de l'enfant est tout aussi inacceptable.

La ministre veut par ailleurs réduire le congé parental, déjà récemment réformé par la loi du 4 août 2014 « pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes » (qui réduit la durée de versement de la prestation si le père ne prend pas ce congé pendant au moins six mois). La nouvelle réduction annoncée est porteuse de sérieuses régressions pour les femmes salariées. Face à l'insuffisance notoire des dispositifs de garde et des capacités d'accueil en maternelle pour les moins de trois ans, bon nombre de mères risquent de renoncer à reprendre leur activité professionnelle et de perdre le bénéfice de l'indemnisation à laquelle elles avaient droit jusque-là.

Peser sur les députés

Le SNES-FSU défend l'idée de partager le congé parental entre le père et la mère si le partage est accompagné du développement d'un service public d'accueil de la petite

enfance, ce qui n'est pas aujourd'hui le cas. C'est dans ce même contexte qu'est prise la décision de créer une tranche supplémentaire pour réduire le complément de mode de garde versé aux 20 % de familles les plus aisées qui ont recours à une assistante maternelle ou une employée à domicile.

La ministre propose enfin de remplacer le capital-décès, actuellement déterminé en fonction du salaire perçu par l'assuré décédé, par un montant forfaitaire fixé par référence au Smic. Le montant versé au conjoint survivant et/ou aux orphelins pour permettre à la famille de surmonter la brutale perte de revenus consécutive au décès serait donc réduit si l'assuré décédé percevait un salaire supérieur au Smic. Or, les dépenses qui avaient été engagées du vivant de l'assuré décédé, en fonction des ressources dont il disposait, continuent de courir, en particulier celles liées au logement.

Il convient donc de peser sur les députés pour que la politique familiale soit envisagée sous un autre angle que celui de l'austérité. ■

Monique Daune

RETRAITÉS : RESTER MOBILISÉS

Le succès du 30 atteste de la colère des retraités face à la politique du gouvernement dont le mot d'ordre est « toujours plus... » de prélèvements. D'autres actions sont d'ores et déjà envisagées.

Avec plus de manifestants dans la rue que les 20 000 du 3 juin à Paris, le 30 septembre les retraités ont exprimé, et de façon unitaire, leur colère, leurs revendications. Dans tous les départements, des initiatives diverses (manifestations, rassemblements, distributions de tracts, demandes d'audience...) ont permis de clamer haut et fort « ça suffit, le gouvernement fait les poches des retraités ».

Nouveaux prélèvements

Après le gel des pensions jusqu'en 2015 et une succession de mesures négatives, de nouveaux prélèvements sociaux et fiscaux sont envisagés. Le projet de budget de la Sécurité sociale prévoit que 460 000 retraités assujettis à la CSG passeront du taux réduit (3,8 %) au taux « normal » (6,6 %). Les retraités concernés sont ceux dont les revenus sont supérieurs à 10 224 € (852 € par mois) pour une personne seule et

15 684 € (1 307 € par mois) pour un couple, mais dont le calcul de l'impôt sur le revenu entraîne un résultat inférieur à 61 € (chiffre en dessous duquel il n'y a pas paiement d'impôt). Ces revenus sont modestes, on le voit. Certains retraités entrent dans ce niveau par des réductions d'impôts, très souvent dues à l'emploi de salariés qui effectuent des tâches d'accompagnement et/ou de soins à domicile. Conséquences : une ponction de 23,86 € par mois pour une personne seule ! Comment ne pas crier à l'injustice alors que les coupes budgétaires vont à nouveau rendre la vie plus difficile aux salariés, aux jeunes, aux chômeurs, aux femmes et aux retraités ! Une grande réforme fiscale est décidément plus que jamais nécessaire, et ce n'est pas la suppression pure et simple de la première tranche d'imposition qui peut en tenir lieu.

La réussite du 30 septembre appelle des suites : la réunion unitaire du 13 octobre

devra permettre de définir de nouvelles initiatives et ce dans un cadre encore plus large, sur le pouvoir d'achat des retraités, les services publics de proximité et l'amélioration de la loi sur le vieillissement. ■

Marylène Cahouet



© Claude Szmielewicz

LE SERVICE PUBLIC À LA DIÈTE

Le projet de loi de finances 2015 confirme les orientations annoncées dès le débat budgétaire de juillet. 50 milliards d'euros d'économies en trois ans dont 21 milliards d'euros en 2015... la politique de rigueur s'accroît !

Cela passe donc par une réduction drastique des dépenses : diminution nette du nombre d'emplois publics – 11 879 postes supprimés dans les ministères dits non prioritaires pour 10 601 créations essentielles

à l'Éducation, la Sécurité et à la Justice – et poursuite de l'austérité salariale, avec la confirmation du gel du point d'indice pour la cinquième année consécutive et la division par deux des crédits prévus pour les mesures catégorielles.

Les économies porteront aussi sur la diminution des dotations aux collectivités locales et par une baisse des pensions et des prestations sociales.

Dans l'éducation

Avec 9 421 créations d'emplois, des crédits à hauteur de 65,02 milliards en augmentation de 2,4 % par rapport à 2014, et une programmation confirmée de 54 000 emplois créés entre 2012 et 2017, l'éducation fait toujours figure de privilégiée.

Pourtant, ce budget n'échappe pas totalement aux mesures d'économies : l'austérité salariale s'appliquera aux personnels de l'éducation comme à tous les fonctionnaires évidemment. Sur les 9 421 emplois créés :

- 550 emplois de personnels non enseignants.
- 8 871 emplois d'enseignants dont environ 6 000 stagiaires.

Dans le second degré

Les stagiaires assurent un mi-temps d'enseignement : il faut donc deux emplois de stagiaires pour financer un poste à temps complet devant les élèves.

Ce sont donc seulement 2 555 postes supplémentaires sur le terrain qui sont programmés. Compte tenu de l'évolution du nombre d'élèves, ces créations ne permettront pas d'améliorer les taux d'encadrement. Mais surtout, ce projet préfigure une programmation des recrutements 2015 à hauteur de 13 000, ce qui sera bien loin de suffire pour couvrir les départs à la retraite et les nouveaux emplois créés. Cet aveuglement est suicidaire et les emplois auront beau être créés, ils ne trouveront pas de traduction sur le terrain si le gouvernement continue cette politique de l'autruche. ■ **Fabienne Bellin**



© V. Poth/Fotolia.fr

APPRENTISSAGE NE PAS LEURRER LES JEUNES

Pour le gouvernement « l'apprentissage est une solution d'avenir pour l'emploi ». Reste à passer aux actes.

Étudiant en BTS de Conception de produits industriels Mouhammed a obtenu son diplôme en juin dernier. Souhaitant poursuivre ses études, la licence professionnelle « design industriel » était faite pour lui, mais cette formation est en apprentissage...

Alors bien sûr, il a été admis en CFA sous réserve de trouver et signer un contrat de travail. Désillusion : toutes les entreprises qu'il a contactées lui ont gentiment répondu qu'elles ne prennent des apprentis qu'au niveau très supérieur, master pro ou ingénieurs... Il est revenu nous voir, Mouhammed, au lycée, un peu perdu.

Alors, les gouvernements peuvent essayer de communiquer sur le développement de l'apprentissage et injecter des masses d'aides aux entreprises, de déduction de charges sociales, l'apprentissage sera encore à l'image du marché de l'emploi : il continuera à diminuer pour les plus faibles niveaux de qualification, il sera discriminant préférant les jeunes

hommes et repoussant les minorités visibles, il ne se développera que dans les secteurs en tension au niveau de l'emploi.

Le mythe de l'apprentissage permettant aux jeunes en difficulté scolaire de trouver une formation, un diplôme, un emploi est mort. Nombre de jeunes attirés par les sirènes gouvernementales risquent de rêver à un avenir auquel ils n'auront pas droit, faute de place en entreprise.

Garantir l'apprentissage pour tous : une nécessité

Et ceux qui en trouveront seront confrontés à des problèmes inattendus : les ruptures de contrats qui concernent un quart des apprentis, l'absence de contrôle aussi bien au niveau de l'inspection du travail que des inspections pédagogiques des CFA, les formations centrées sur les besoins immédiats des entreprises interdisant toute possibilité de poursuite d'études...

Et bien sûr, cela n'est pas la réalité des plus



© Clément Martin

de 400 000 jeunes qui sont en apprentissage, certaines formations fonctionnent très bien, certaines entreprises sont réellement investies, les jeunes y atteignent de hauts niveaux de qualification. Mais l'apprentissage est une formation initiale, alors il est de la responsabilité de l'État de garantir l'accès de tous les jeunes à la qualification. Tous ceux qui ne trouvent pas d'entreprises, qui sont victimes de ruptures, pour qui l'alternance n'est pas la solution devraient se voir offrir des solutions, dans le service public d'éducation et de formation, leur permettant de poursuivre leurs études et d'atteindre le diplôme visé.

Alors, madame la ministre, vous faites quoi pour Mouhammed ? ■ **Thierry Reygades**

PARITARISME : LE DROIT D'ÊTRE DÉFENDU

Le paritarisme est un acquis social fondamental. Les élus du SNES-FSU, dans toutes les instances, départementales, académiques et nationales, jouent et continueront à jouer un rôle important dans la défense des personnels. C'est tout l'enjeu de ces élections.

Du 27 novembre au 4 décembre inclus, l'ensemble des personnels du Second degré, titulaires et non titulaires, est appelé aux urnes pour les élections professionnelles. Il s'agit pour chacun d'élire ses représentants dans les instances paritaires. C'est aussi le cas pour l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale. Les autres personnels de la Fonction publique voteront aussi, mais uniquement le 4 décembre, le ministère de l'Éducation nationale étant le seul concerné par un vote électronique et sur plusieurs jours. Parmi les votes à émettre, devront être renouvelées les CAP (commissions administratives paritaires) pour les titulaires et les CCP (commissions consultatives paritaires) pour les non-titulaires.

Enjeux : transparence et égalité de traitement

Sur le terrain des carrières individuelles, les CAP et CCP ont pour mission de permettre aux représentants des personnels de contrôler l'ensemble des actes de gestion (promotions, mutations, avancements...) préalablement à la prise de décision administrative.

Les élus du SNES et de la FSU, nombreux et majoritaires dans ces instances, veillent scrupuleusement et en permanence à ce que les informations personnelles, sur lesquelles se font ces opérations de gestion, soient connues suffisamment tôt pour être corrigées si nécessaire, et à ce que l'égalité de traitement, au regard des règles énoncées, soit respectée.

Le rôle des élus n'est donc en aucun cas de se substituer à l'administration mais bien de veiller à ce que les règles communes s'appliquent en toute transparence et sans passe-droit ni décision « à la tête du client ». Il ne s'agit donc pas de « cogérer » un système, comme certains le disent, mais de veiller à ce que transparence et respect des droits de chacun soient les règles s'appliquant à tous. Le paritarisme contraint l'administration à présenter, justifier et rendre public ses choix, ainsi qu'en témoigne la publication des

5 ANNÉES D'ÉTUDES POUR UN TEL SALAIRE ?

LE SNES SE BAT POUR
LA REVALORISATION
DES SALAIRES



ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ

« barres » de mutations ou de promotions qui permettent à chacun de vérifier qu'il n'a pas été lésé et qu'il a été traité équitablement.

C'est le résultat, chaque année, dans toutes les CAP, tant acadé-

miques que nationales, du travail des commissions paritaires du SNES, qui font corriger et modifier les projets de l'administration. Cet outil est essentiel pour la défense des personnels et des enseignants.

La présence majoritaire des élus du SNES dans ces instances permet de l'assurer avec vigilance, ténacité et efficacité.

Une conquête sociale précieuse

Le paritarisme est donc un acquis précieux, une « conquête sociale » que bien des professions nous envient. Il suffit pour s'en convaincre de jeter un œil sur la façon dont se font les promotions et les mutations dans le secteur privé ou dans la haute administration... qui sont, aux yeux de certains, des

« exemples » qu'ils rêvent de généraliser et d'appliquer à l'ensemble des personnels du second degré.

Aussi, à défaut d'y parvenir, tentent-ils régulièrement de restreindre le périmètre du paritarisme, comme en témoignent la mise en avant du « mérite », l'augmentation des prérogatives du « local » en particulier des chefs d'établissement, y compris sur notre carrière. Jusqu'ici, le SNES-FSU, avec les personnels du second degré, a pu mettre en échec ces attaques. Pour assurer les droits de tous et de chacun, il faut défendre et améliorer le paritarisme. C'est une fois encore un enjeu majeur du scrutin qui aura lieu du 27 novembre au 4 décembre : les personnels devront s'exprimer clairement et massivement pour être représentés par des élus du SNES et de la FSU, qui jouent pleinement leur rôle, à l'efficacité reconnue, intransigeants sur le sort individuel de chacun et l'intérêt collectif de nos professions. ■

Christophe Barbillat, Lionel Millot

Élections
professionnelles
du 27/11 au 4/12/2014

**JE VOTE SNES
JE VOTE FSU**



ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ



VÉRIFICATION DES LISTES ÉLECTORALES

Les listes électorales en vue des élections professionnelles qui se dérouleront du 27 novembre au 4 décembre 2014 vont être publiées par le ministère à partir du 15 octobre.

Il faut impérativement que chaque électeur consulte les listes et au besoin en demande la modification. À partir du 15 octobre, les chefs d'établissement doivent en afficher un exemplaire. Ce document comporte la liste de tous les électeurs de l'établissement avec, en regard de chacun, les scrutins auxquels l'électeur est inscrit.

À compter de cette même date, les listes électorales sont disponibles dans l'espace électeur. Chaque électeur peut consulter l'ensemble de la liste électorale des scrutins auxquels il est inscrit en se rendant dans la partie « Mes scrutins ».

Un électeur peut contester son inscription ou sa non-inscription sur une ou plusieurs listes électorales. Il peut aussi contester l'inscription ou la non-inscription d'un autre électeur sur une ou plusieurs listes électorales.

Contestation

L'électeur peut déposer une contestation, soit par le biais d'un formulaire dématérialisé, soit par le biais d'un formulaire papier. Pour accéder au formulaire dématérialisé, l'électeur doit se connecter à son espace électeur (<https://vote2014.education.gouv.fr/#/login>), se rendre dans la partie « Mes scrutins » et cli-

quer sur « Contester », en haut à droite de la page. Il lui reste à saisir les scrutins concernés par sa contestation et le motif de cette contestation. Le formulaire papier de contestation figure en annexe 3 de la circulaire 2014-121 du 16 septembre 2014 parue au *BOEN* n° 34 du 18 septembre 2014.

Dans un cas comme dans l'autre, l'administration doit statuer sans délai. Les modifications de la liste électorale en ligne doivent intervenir sous huit jours.

Si vous déposez une contestation, envoyez-en une copie à votre section académique afin qu'elle puisse intervenir au rectorat. ■ **Xavier Marand**

Qui vote à quoi ?

Le tableau ci-dessous regroupe les situations les plus communes pour l'inscription sur les listes électorales.

	CAPN	CAPA	CCP	CTM	CTA
Certifiés titulaires					
Agrégés titulaires					
CPE titulaires					
CO-Psy titulaires/DCIO					
Chaires supérieures					
Stagiaires (toutes catégories)					
PEGC					
Non-titulaires					
AED					

IL Y A TOUTEFOIS QUELQUES EXCEPTIONS

En Polynésie, seuls les administratifs votent au comité technique de Polynésie. Les PEGC votent à la CAP de l'académie de Paris. Les personnels titulaires d'enseignement, d'éducation et d'orientation votent pour leur CAP locale, pour la CAPN et au CTM. En Nouvelle Calédonie, seuls les administratifs votent au comité technique de Nouvelle Calédonie. Les personnels titulaires d'enseignement, d'éducation et d'orientation votent pour leur CAP locale, et pour la CAPN et au CTM.

À St-Pierre-et-Miquelon, seuls les administratifs et les enseignants de premier degré votent au comité technique de St-Pierre-et-Miquelon. Les personnels titulaires d'enseignement, d'éducation et d'orientation

du second degré votent aux CAPA et au CTA de l'académie de Caen ainsi qu'au CTM.

À Wallis-et-Futuna, seuls les administratifs et les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation votent au comité technique de Wallis-et-Futuna. Les personnels titulaires d'enseignement, d'éducation et d'orientation votent aux seules CAPN et au CTM.

À Mayotte, les personnels titulaires d'éducation et d'orientation n'ont pas de CAP académique.

Les personnels enseignants de l'AEFE (Agence pour l'Enseignement du Français à l'Étranger) votent pour la CAP nationale de leur corps et pour le CT de l'AEFE. Ils ne votent à aucun CTM. ■ **X. M.**

Internet

Un monde « hyperconnecté »

Fin 2014, selon l'ONU, 40,4 % de la population mondiale aura accès à internet, soit 2,9 milliards d'êtres humains (600 millions de plus en un an). En 2017, la moitié des habitants de la planète sera connectée.

L'Islande arrive en tête (96 %) suivie de la Norvège (95 %), la Suède (95 %), le Danemark (94,6 %). La France figure à la 20^e place, avec 82 % d'individus connectés, derrière les États-Unis (84,2 %) et l'Allemagne (84 %).

Au niveau mondial, le boom du mobile, smartphone notamment, demeure le principal facteur de pénétration du Net. Sur les 2,9 Mds de personnes connectées fin 2014, 2,3 Mds le seront via un terminal mobile. Les inégalités restent cependant considérables : plus des deux tiers des habitants dans les pays en développement n'ont pas accès au Net.

Repentis fiscaux

Le grand embouteillage

Depuis sa création, en juin 2013, l'unité de régularisation des comptes et des avoirs cachés à l'étranger, le STDR (Service de traitement des déclarations rectificatives) voit affluer les candidats à la repentance. Au 19 septembre, 31 284 demandes de régularisation avaient été enregistrées pour un montant total de 1,85 Mds d'euros. L'objectif de 1,8 Mds d'euros de recettes fiscales, fixé pour l'ensemble de l'année 2014, sera donc pulvérisé. Ces recettes permettront, selon M. Sapin, « de payer la mesure de baisse d'impôts prévue cette année (1,2 Mds d'euros) et même une partie de celle prévue l'an prochain ».

Préfets

Une valse effrénée

Pour la Cour des comptes, *le rythme actuel de rotation des préfets (départements et régions) est excessif. La durée moyenne de fonctions des préfets dans un poste territorial, qui n'était en 2006 que de 2 ans 6 mois, a pourtant continué de diminuer, pour se stabiliser autour de 2 ans depuis 2010. Tous les ans, un préfet sur deux en moyenne change d'affectation. La Cour constate que l'instabilité actuelle nuit à la continuité des politiques publiques, complexifie le partenariat entre État et collectivités territoriales, effrite la légitimité des préfets et va à l'encontre d'une évaluation sereine et objective.* Elle préconise en conséquence des affectations d'au moins 3 ans en département et 4 ans en région.

RÉFORMES STRUCTURELLES

L'horizon néolibéral



© Nomad_Souli / Fotolia.fr

Déréglementation du travail, réduction de la protection sociale, privatisation des services publics : dans la rhétorique néolibérale, les « réformes structurelles » (on dit parfois « les réformes ») sont à la fois une sorte de Graal dont la quête est infinie et un principe d'action.

Sous le couvert d'objectifs économiques (la « compétitivité »), ces « réformes structurelles » constituent essentiellement un projet politique de transformation de la société, recherchant des effets d'irréversibilité.

Cette rhétorique intègre un discours culpabilisant qui stigmatise « la peur du changement », dénonce « la crispation sur les corporatismes » et vante le « courage » des pays qui ont osé se lancer dans un programme de « réformes », le modèle actuel étant l'Allemagne avec les « réformes Schröder ». La version la moins radicale du discours prétend « sauver » l'économie pour « préserver notre modèle social », la plus radicale (Gattaz) ne se cache pas de vouloir y mettre fin.

L'échec des politiques d'austérité à réduire les déficits publics et à créer des emplois sert de levier pour agiter le spectre des « réformes structurelles ». En effet cet échec n'est pas attribué à leur contenu, mais au fait qu'on n'est pas allé « assez loin ». Le thème du « il faut aller plus loin » est sans cesse agité par les idéologues qui spéculent sur la gravité de la crise pour affaiblir les résistances sociales.

Une politique dévastatrice pour les sociétés...

En Europe du Sud, on est allé très loin, provoquant une dévastation sociale, notion utilisée par les

Grecs et les Espagnols pour désigner l'état de la société dans ce qu'ils appellent « la période post-austérité ».

... et un danger pour la démocratie

En France, l'importance des résistances implique de sauver au moins les apparences. Mais la même logique est en marche. La Cour des comptes, Bercy et le Medef sont les principaux hérauts des réformes structurelles. Le récent projet de Gattaz en est l'illustration parfaite. Attaques contre le droit du travail : dérogation au SMIC pour « les plus éloignés » de l'emploi, primauté de l'accord d'entreprise sur la loi, durée « légale » du travail variable selon les entreprises, contrat de projet (CDI mais limité à la durée d'un projet), suppression de deux jours fériés...

Ces vieilles lunes patronales sont censées créer un million d'emplois. Bien sûr, chacun sait que la suppression des seuils sociaux et l'autorisation du travail le dimanche ne créeront pas un seul emploi, mais c'est leur portée symbolique qui compte.

Pour imposer ces « réformes », Gattaz ne rêve pas de dialogue social, mais d'un gouvernement qui procède par ordonnances.

Il est temps que le mouvement social développe d'autres rêves. ■

Daniel Rallet

On solde la croissance

En Europe, entre août 2013 et août 2014, les prix n'ont augmenté que de 0,5 %. Un an auparavant, ce taux était de 1,5 %. Cette évolution est particulièrement inquiétante, d'autant que derrière cette moyenne, certains pays comme l'Espagne, la Grèce ou l'Italie connaissent une baisse des prix.

On a plutôt l'habitude de protester contre la hausse des prix qui lamine le pouvoir d'achat. Il se peut qu'individuellement et ponctuellement, une baisse de prix soit une aubaine. Mais lorsqu'elle est généralisée, qu'elle résulte d'une demande et d'une croissance atones, elle entraîne un report des achats et des investissements déjà trop rares, provoquant une nouvelle baisse de la demande et des prix. Parallèlement la déflation alourdit les frais financiers et le poids des dettes pour les ménages, les États et les entreprises. Ainsi une entreprise, qui parviendrait à réduire sa masse salariale pour suivre les prix et rester compétitive, ne pourrait pour autant pas réduire les intérêts à verser aux créanciers ou d'autres coûts comme les loyers ou les primes d'assurance. La baisse des coûts ne pourrait donc pas s'ajuster à celle des prix, et les faillites se multiplieraient, entraînant chômage, pauvreté, et nouvelle baisse de la demande et des prix. La déflation est un cercle vicieux ; un épisode économique auto-entretenu, désastreux et long. Le Japon qui est entré dans une zone de déflation dans les années 90 peine encore à s'en remettre.

Déflation ou lowflation, un débat qui en masque un autre

Certains économistes développent l'idée qu'on ne serait pas face à un risque de déflation, mais en situation de lowflation : une inflation durablement basse, qui finalement serait favorable à la compétitivité de la zone, et uniquement risquée pour les pays aux dettes publiques et privées les plus élevées. D'autres, comme Xavier Timbeau (OFCE) alertent depuis plusieurs années (2011), déclarant qu'en Europe la crise s'installe en profondeur et « pourrait même déboucher sur une spirale déflationniste d'ampleur inédite ». Ce débat, *lowflation* ou déflation peut paraître byzantin. Il en masque un autre sur les causes réelles de cette situation. Depuis 2010, les

pays européens se sont lancés dans des politiques d'austérité budgétaires et salariales, espérant à la fois réduire leurs dettes et gagner en compétitivité. Ces choix sont hélas contre-productifs, comme l'étaient les dévaluations compétitives des années 30 ou la désinflation compétitive des années 90. Aujourd'hui, dans un contexte récessif, l'austérité budgétaire renforce le recul de la demande, amoindrit les rentrées fiscales et donc entrave la réduction des déficits. Quitte à voir les déficits et dettes publiques augmenter, autant que cela soit pour relancer l'investissement, l'activité et l'emploi et non les entraver...

Quelle efficacité de la politique monétaire ?

Alors que les gouvernements s'entêtent dans l'austérité, la Banque Centrale Européenne, craignant la déflation, s'est lancée dans une politique monétaire expansionniste. Le taux d'intérêt directeur a été descendu à un niveau historiquement bas, proche à court terme du 0 % ! Elle prête pour quasiment rien aux banques commerciales pour qu'elle prêtent massivement à leur tour aux entreprises et aux ménages. Mais cette politique sera probablement très peu efficace, car il est compliqué de prêter à des entreprises qui, faute de perspectives d'accroissement de la demande, ne souhaitent pas investir. À l'inverse la crainte de déflation incite surtout au désendettement.

Avant cette crise, les politiques monétaires restrictives entravaient les politiques budgétaires jugées trop laxistes. Aujourd'hui nous sommes à l'opposé, la politique monétaire est devenue expansive, mais son effet va être contré par des politiques budgétaires qui rament à sens inverse. Il serait temps que les politiques économiques européennes gagnent en cohérence... ■

Hervé Moreau

Pauvreté

5,60 €/jour

Pour le Secours populaire « la pauvreté s'étend et s'enracine, une part croissante de la population en étant réduite à survivre ». Il estime ainsi que les 450 000 personnes environ, accueillies dans ses permanences en 2013, disposent en moyenne de 5,60 €/jour pour les dépenses alimentaires et vestimentaires. Pour une minorité des ménages considérés (6,5 %), ce « disponible pour vivre » est même nul ou négatif. Conséquence, parmi d'autres, un sondage IPSOS-SPF montre qu'une part non négligeable des Français renonce à des soins, notamment dentaires (19 %), ou les retarde.

Cotisations patronales

20 milliards de fraude

Pour la Cour des comptes, la fraude patronale sur les cotisations sociales (notamment travail au noir dans le commerce et la construction) représente en 2012 de 20 à 25 milliards €, de quoi combler le déficit de la Sécurité sociale, en dégageant en plus une marge de 6 milliards €/an.

En comparaison, la fraude aux prestations sociales, si souvent véhémentement dénoncée, ne représente que 3 milliards €/an, argent en grande majorité récupéré puisque le taux de recouvrement est de 90 % (contre 1,5 % seulement pour les cotisations sociales). À ces 20 Mds € de fraude sur les cotisations s'ajoutent 50 milliards € de fraude fiscale. À comparer aux recettes de l'impôt sur le revenu qui s'élèvent en 2012 à 56 milliards €.

Croissance mondiale

Plombée par la démographie

Le vieillissement démographique, qui n'épargne plus les pays émergents, aura, selon Moody's, de multiples effets négatifs. La population mondiale en âge de travailler augmentera moitié moins vite d'ici à 2030 que lors des 15 années précédentes (de + 13,6 % contre + 24,8 % entre 2000 et 2015). En raison de ce phénomène, les taux de croissance économique annuelle seront inférieurs de 0,4 point sur la période 2014-2019 puis de 0,9 point entre 2020 et 2025 par rapport au taux moyen de croissance annuelle de 2,9 % obtenu entre 1990-2005. De plus, le vieillissement de la population « va également réduire les taux d'épargne des ménages, qui vont eux-mêmes réduire l'investissement ».



DOSSIER

L'École

Et l'actualité de la société



Dossier coordonné par Véronique Ponvert et Valérie Sipahimalani, réalisé par Fabienne Bellin, Marylène Cahouet, Alice Cardoso, Nina Charlier (SNEP), Sandrine Charrier, Anne Féray, Valérie Héraud, Roland Hubert, Olivier Lelarge, Aurélia Sarrasin, Véronique Servat

L'École a pour mission d'assurer
l'accès de tous les élèves
à un ensemble de connaissances
et de compétences
qui fasse culture.
Pour cela, elle doit être à l'abri
de tous les groupes de pression,
de quelque nature qu'ils soient.

Pour autant, les collèges et les lycées ne sont pas au quotidien des sanctuaires déconnectés des réalités et de l'actualité de la société, et d'ailleurs, serait-ce souhaitable ? Former des citoyens ne peut se faire à l'écart du débat.

Il n'en demeure pas moins qu'il n'est pas toujours facile pour les personnels de répondre aux attentes des élèves, de dépassionner les discussions en donnant du recul par l'apport de connaissances historiques et scientifiques, par le rappel des lois, par le travail d'éducation au quotidien permettant de préparer aux controverses. L'enjeu est important, c'est celui de la liberté de conscience, de la tolérance et l'idée de raison contre l'ignorance, la peur de l'autre, l'hégémonie des dogmes notamment religieux.

Nous avons voulu dans les pages qui suivent pointer quelques débats récents ou actuels, rappeler comment s'est construite la laïcité et en quoi consiste le devoir de neutralité des personnels, et montrer par quelques exemples comment les enseignants et les vies scolaires s'emparent de ces questions, en les traitant parfois au long cours, parfois sur le fil de l'actualité. ■

Enseigner

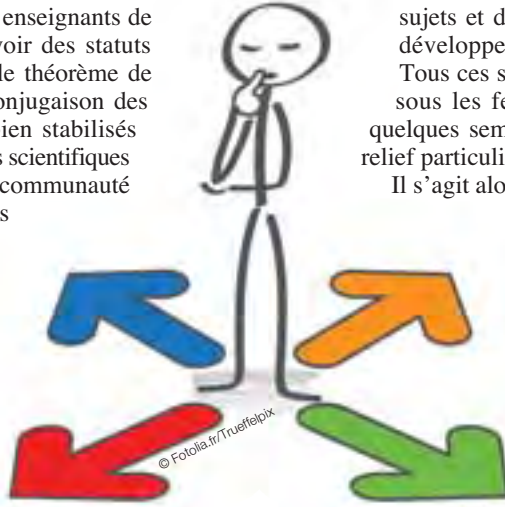
Sous les feux de l'actualité

Quand l'actualité s'invite à l'école, ce peut être sur des questions scientifiques vives. Ou pas. Questions scientifiques vives, questions d'actualité ? Des questions qui font débat, et trouvent un écho dans le contenu du cours.

Les savoirs que la Nation demande aux enseignants de construire avec les élèves peuvent avoir des statuts différents. Il en est d'immémoriaux (le théorème de Thalès, etc.), il en est de classiques (la conjugaison des verbes du troisième groupe, etc.) ou de bien stabilisés (l'électricité, etc.). D'autres sont des questions scientifiques vives, c'est-à-dire encore débattues par la communauté scientifique (la classification des hommes préhistoriques, etc.) ou bien faisant l'objet de polémiques scientifiques (le regard porté sur la colonisation, etc.).

Des savoirs « vivants »

D'autres enfin sont plutôt des paradigmes auxquels les différents enseignements, la vie scolaire et parfois les CO-Psy contribuent, souvent avec difficulté compte tenu de l'ampleur des



sujets et du manque de formation des personnels : le développement durable, l'égalité filles-garçons, etc. Tous ces savoirs peuvent se trouver un jour ou l'autre sous les feux de l'actualité et prendre, le temps de quelques semaines, quelques mois, quelques années, un relief particulier dans les établissements scolaires.

Il s'agit alors pour les personnels de continuer à former et à éduquer alors que le débat de société fait parfois rage dans les médias et les familles, parfois même en salle des profs ou entre élèves. ■

**Continuer à éduquer
alors que le débat de société
fait rage**

Sanctuariser l'école ?

Caisse de résonance de la société

L'école « tour d'ivoire », au sein de laquelle se transmettraient des savoirs intemporels, déconnectés des questions de société. Cette école a tout du mythe. Ces dernières années ont vu fleurir les contestations.

Un cas emblématique des années 2000 a été celui de la théorie de l'évolution. Introduite de façon explicite dans les programmes de Sciences de la vie et de la Terre à partir de 2001, elle fut la cible d'activistes religieux des trois grandes religions monothéistes : envoi de livres pseudo-scientifiques dans les établissements scolaires, occupation du terrain médiatique pour contester le caractère scientifique de cette théorie, et

ainsi remettre en cause la pertinence de son enseignement. Des élèves contestaient ouvertement en classe. Institution et enseignants, non préparés à cette offensive, ont mis quelques années à élaborer les argumentaires permettant de replacer cet enseignement dans un contexte scientifique, le déconnectant des croyances. Le SNES-FSU a à l'époque pris toute sa place dans la réflexion et l'élaboration d'outils pour les collègues. Depuis, le terrain de la contestation a quitté la salle de classe française, ce qui n'est pas le cas de tous les pays : certains États des États-Unis sont encore le siège de pressions à un co-enseignement de la théorie de l'évolution et de la création biblique. Un autre débat est celui pudiquement qualifié de « fait religieux ». Si les grands textes religieux font l'objet d'un enseignement en histoire, si la laïcité est explicitée en éducation civique,

l'école est sommée par les parents et parfois par les élèves, de justifier les lois et règles de la République. Très favorablement accueillie dans les établissements scolaires, la loi interdisant le prosélytisme ou les signes religieux ostentatoires continue de faire débat dans ses applications de terrain : quel est le statut d'une longue robe noire ? Faut-il permettre aux jeunes filles de repositionner leur voile dans le hall de l'établissement quand elles le quittent à la fin des cours ? Une mère d'élève voilée peut-elle accompagner une sortie scolaire ?

L'école pour raisonner

Ces questions sont particulièrement délicates à traiter en période de flambée de conflits au Moyen-Orient, mais aussi quand l'extrême droite s'en empare pour ostraciser certains Français issus de l'immigration. Au-delà de la laïcité, elles renvoient à une norme de citoyenneté, à la possibilité pour des élèves d'être eux-mêmes à l'école de la République, au débat qu'il est possible ou pas de mener sur ces questions dans les collèges et surtout les lycées. ■

**Ces questions renvoient
à une norme de citoyenneté**

**Mots-clés****Prosélytisme**

Zèle déployé pour répandre la foi (Petit Robert). Tout prosélytisme est évidemment contradictoire avec le principe de laïcité.

Devoir de réserve

Devoir des agents de l'État d'exprimer leurs opinions avec discrétion (Petit Robert).

Dates**1905**

Loi de séparation des églises et de l'État

1959

Loi Debré qui fixe les rapports actuels de l'État et des établissements privés

1975

Loi Haby qui rend la mixité scolaire obligatoire

La laïcité

Un principe fondateur, un cadre protecteur

La laïcité s'est construite en France contre la domination de l'Église catholique avec le soutien que cette dernière apportait aux régimes monarchiques, mais aussi en intégrant d'autres dimensions qui ont conduit à la République.

Elle est le fruit du long combat des hommes pour imposer la liberté de conscience, la tolérance et l'idée de raison contre l'ignorance, la peur de l'autre, l'hégémonie des dogmes notamment religieux. C'est la démarche laïque qui a conduit notamment à l'école obligatoire pour tous, au sein de laquelle l'État républicain doit organiser les études, assurer la sérénité nécessaire au travail scolaire, créer les conditions de l'accès à tous les champs de la connaissance, hors de l'influence directe des religions ou d'autres groupes de pression.

La loi de 1905

La loi de séparation du 9 décembre 1905 « des églises et de l'État » est une loi de liberté.

Elle pose le principe de la liberté de conscience et si la liberté d'opinion, « même religieuse », est déjà reconnue car figurant dans la déclaration des Droits de 1789, la loi de 1905 offre en outre la « garantie » à chaque citoyen que ses convictions religieuses seront protégées et qu'il pourra exercer librement son culte. La religion devient une affaire privée. De son côté l'espace public, parce qu'il appartient à tous, doit rester neutre, chaque

L'espace public, parce qu'il appartient à tous, doit rester neutre

citoyen en y pénétrant devant accepter de laisser à l'extérieur une part de lui-même. Par exemple, la place des religions à l'école est dès lors strictement réglementée. La neutralité de l'enseignement est très strictement appliquée aux personnels, plus soupagement pour les usagers, notamment les élèves. Elle s'étend également, ce qui est moins souvent souligné, aux activités politiques et commerciales. Pour autant, l'école n'est pas coupée des débats de la cité, d'autant que des frictions peuvent en résulter dans son sein même.

Laïcité et neutralité

Si la laïcité scolaire est d'abord apparue comme un combat contre la mainmise de l'Église sur l'enseignement, elle s'est voulue dès l'origine bien plus que cela. Complémentaire de la liberté de conscience elle veut promouvoir le respect d'autrui et la neutralité de l'État. Elle se veut à la fois un outil de la raison et aussi une garantie donnée à tous que leur liberté de



conscience et celle de leurs enfants sera respectée. La laïcité de l'enseignement public est donc étroitement liée à sa neutralité mais elle ne se confond pas avec elle. ■

Principes

La neutralité au service des valeurs républicaines

« Le fonctionnaire doit assurer ses fonctions à l'égard de tous les administrés dans les mêmes conditions, quels que soient leurs opinions religieuses ou politiques, leur origine, leur sexe, et doit s'abstenir de manifester ses opinions. »

Les personnels sont confrontés dans l'exercice de leur métier à des situations qui peuvent les mettre en difficulté au regard de la neutralité dont ils doivent faire preuve. C'est le cas par exemple des questions que posent nos élèves par rapport aux conflits politiques ou aux débats de société, qui s'invitent dans les classes à l'occasion ou non d'un sujet scolaire. Maîtriser les savoirs et s'interdire tout endoctrinement sont les conditions indispensables pour faire face à ces situations. Mais répondre aux exigences de la formation dans toutes ses dimensions, c'est aussi

défendre les valeurs essentielles de solidarité, égalité, justice sociale, fraternité qui mènent à combattre le racisme, les exclusions et les discriminations, afin de créer les conditions d'intégration de tous dans une société qu'il s'agit aussi de transformer. Neutralité ne signifie donc pas que « tout se vaut » et qu'on peut laisser s'exprimer sans réagir n'importe quelle opinion ou croyance des élèves.

Défendre les valeurs républicaines

La liberté d'expression des élèves doit s'exercer dans le respect des valeurs républicaines

que les personnels ont alors la responsabilité de défendre. Il s'agira par exemple d'expliquer en quoi un propos raciste est contraire à ces valeurs. Être neutre ne signifie pas s'abstenir de porter un jugement mais consiste à ne pas manifester ses convictions personnelles. La gageure consiste à faire comprendre cette posture aux élèves qui sont souvent demandeurs de la position de leurs enseignants ou au contraire contestent certains contenus d'enseignement parce qu'ils entrent en conflit avec leurs opinions ou croyances et sont alors perçus comme des prises de positions partisans. ■

Textes de référence Loi sur les signes religieux

Article L.141-5-1 du code de l'éducation, adoptée en 2004. « Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. Le règlement intérieur rappelle que la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire est précédée d'un dialogue avec l'élève. »

Charte de la laïcité

« La République est laïque, l'école est laïque. » Circulaire n° 2013-144 du 6 septembre 2013. Adoptée par V. Peillon en 2013, la Charte comprend 15 articles, elle doit être affichée dans toutes les écoles et tous les établissements publics d'enseignement.

Le fait politique

Quand l'actualité est l'objet d'analyse

En période électorale, mais pas uniquement, le débat politique s'imisce dans la vie de la classe ; l'enseignement procure alors les outils pour en faire un objet d'études.

Bien des « questions vives » relèvent des programmes d'histoire-géographie et d'éducation civique : les traites négrières, les différents génocides, le développement durable et la mondialisation, ou encore les nouvelles conflictualités. Dans des programmes très marqués par le fait politique, les moments électoraux font partie des sujets d'actualité qui peuvent s'inviter abruptement en classe, et ce d'autant plus que les thèmes mis à l'étude intègrent largement l'histoire du temps présent. Ainsi lorsque les aléas de l'actualité poli-

tique et sociale se transforment en véritables cataclysmes – comme ce fut le cas en avril 2002 ou lors des émeutes de novembre 2005 – la frontière entre l'espace public et la classe devient poreuse. Avec ses élèves, le professeur est toutefois libre de s'emparer de ces questions. Il peut leur proposer d'analyser l'actualité de manière comparative et distanciée, à l'aide d'outils et méthodes disciplinaires, par la mise en regard d'expériences proches ou distantes dans le temps et l'espace. Confronter les témoignages, rechercher des informations, argumenter, identi-

fier les acteurs du débat et leurs points de vue sont autant de démarches auxquelles se livrent volontiers les enseignants avec leurs classes, même si l'exercice n'est pas sans risque.

Étudier, mettre à distance

Aborder les questions vives ou d'actualité à l'aide des méthodes propres aux sciences humaines et sociales – allant de l'enquête de terrain à l'analyse de dossier de presse – est, en outre, une façon redonner chair et saveur à l'apprentissage, loin de ce que l'on qualifie parfois de « catéchisme républicain ». L'histoire-géographie répond alors pleinement à ses finalités civiques : ne pas se cantonner à des discours angéliques ou à des postures incantatoires inopérantes de type « plus jamais ça » (les meurtres de masse, les discours d'exclusion du FN...) faisant appel à l'affectivité des élèves, mais au contraire miser sur leur facultés de réflexion et de mise à distance. L'histoire-géographie a pour vocation d'apprendre aux élèves à déconstruire les discours dominants et à les rendre conscients de leurs capacités d'agir en citoyens de demain. ■

Le professeur propose d'analyser l'actualité



© Fotolia.fr / Sergey Nivens

Trois questions à Jean-Michel Harvier, professeur d'histoire-géographie en collège

« L'actualité donne du sens aux programmes »

L'US Mag : *Tu enseignes l'éducation civique en collège, t'arrive-t-il de traiter de questions d'actualité ?*

Jean-Michel Harvier : C'est le plus souvent suite à interpellation des élèves puisque je commence mon cours en demandant si, au cours de la semaine passée, des événements les ont marqués. Les élèves parlent de l'utilité des élections, ce que cela change, comment cela se passe. Au moment des élections européennes, nous avons parlé de l'Europe, des enjeux. Qu'est-ce que l'immunité présidentielle, parlementaire ? Ce ne sont pas des sujets simples mais ils permettent de faire un lien : « tous les gens sont égaux », certains sont condamnés et d'autres pas à cause de l'immunité. D'où vient la protection des élus ? Égalité n'est pas égalitarisme. Pourquoi le président de la République est-il si bien payé ? Ce principe permet à

toute personne d'être élue et pas seulement aux riches. L'actualité donne du sens au programme.

Je ne refuse aucun sujet, tant qu'il y a un lien avec le programme. Le mariage pour tous l'an dernier a permis de traiter les questions de respect, de tolérance, d'homophobie, la protection du conjoint survivant, l'égalité des droits, les stéréotypes de genre.

L'US Mag : *Comment expliques-tu aux élèves ta position de neutralité ?*

J.-M. : J'explique qu'un enseignant n'a pas à donner un avis partisan, qui risquerait d'influencer les élèves. Les familles n'apprécient pas, et cela les collégiens peuvent le comprendre, même si ce n'est pas simple pour eux. Il faut aussi expliquer comment la laïcité s'est construite en France, le respect de toutes les convictions, qui peuvent être reli-

gieuses, mais aussi athées. Une fois que les élèves ont compris que le prof ne refuse pas ces sujets, le débat s'instaure facilement et en confiance, et les élèves sont moins dans la provocation.

L'US Mag : *Quelles difficultés identifies-tu ?*

J.-M. : Quand on aborde ces questions, on a toujours peur de laisser transparaître ce que l'on pense, mais aussi d'être débordé par des propos partisans des élèves auxquels on est obligé de couper court parce qu'ils manquent de retenue. Mais c'est le danger de tout débat portant sur l'actualité et traitant de sujets sur lesquels les élèves se sentent concernés. À la fin d'une séance sur la politique, les élèves ne sont pas d'accord entre eux sur mes convictions politiques supposées, ce qui leur montre bien la neutralité du discours. ■

Face aux contestations

Travailler les questions de genre et d'orientation sexuelle pour une véritable égalité

Ces questions ne sont pas du seul domaine de la société et elles se posent dans l'école : l'institution est-elle préparée à y répondre ?

Cela semble une évidence: il y a des filles et des garçons chez les élèves et les personnels. Le genre ne surgit pas en classe ou à l'école : il y est préexistant. Or la volonté historique et politique de mixité, qui ne s'est pas accompagnée d'une réflexion et d'un travail de fond, est loin d'être une réponse suffisante à cette problématique.

La vie scolaire face aux genres

Au-delà de la vie de la classe, la vie des établissements est traversée par les questions de genre et d'orientation sexuelle, qui surgissent de façon parfois abrupte quand des familles refusent d'envoyer leurs enfants au collège sous prétexte que « la théorie du genre y serait enseignée ». Si nulle « théorie » de ce type n'y est enseignée, les études montrent que les stéréotypes de genre sont un vécu quotidien, dans lequel baignent personnels et élèves, et contre lequel il faut s'élever. Sylvie Ayrat a démontré que les sanctions sont générées. Le sont aussi l'organisation du travail, celle des contacts avec les parents : ne pas réserver la surveillance des grilles aux AED garçons, ou ne pas systématiquement appeler les mères pour les absences des élèves... permettent de déconstruire par l'exemple les discours essentialistes sur les femmes et les hommes.

Journées de retrait (JRE), attaques contre les ABCD de l'égalité, difficultés et retards de mise en place de la ligne Azur destinée à aider les jeunes homosexuel·les en souffrance n'en sont que les derniers exemples. Face aux questions de genre et d'orientation sexuelle, l'école n'est pas spontanément neutre, et « égalitaire » d'emblée. Beaucoup de travaux ont démontré que l'évaluation n'est pas neutre. Le genre conditionne souvent l'orientation, les poursuites d'études. L'égalité est bien un but à atteindre, et non un préalable, et les personnels doivent apprendre comment intégrer des pratiques d'égalité au sein de leur pratique professionnelle, incluant le dialogue avec les familles.

Les débats de société ont lieu aussi à l'école

L'école se doit de veiller à l'intégration de tous les publics. Il ne peut s'agir pour les personnels, dans le cadre de leurs fonctions, de prendre position pour ou contre telle réforme de société, comme le mariage pour tous. Pourtant, d'un point de vue professionnel, une réflexion sur l'intégration de toutes les familles et de tous les publics est nécessaire. Les familles sont diverses, monoparentales, hétéroparentales, homoparentales... leur prise en compte est nécessaire, loin de toute stigmatisation. Il en va de même des élèves et des personnel·les.



Les élèves souffrent d'un climat scolaire peu inclusif

A un âge où ils se posent des questions sur leur orientation sexuelle, les élèves souffrent trop souvent d'un climat scolaire peu inclusif, ou d'un manque de connaissance des conséquences des lgbtphobies par les personnel·les.

Une formation initiale et continue déficiente

Le ministère a une responsabilité dans cette méconnaissance: aucune formation initiale digne de ce nom n'existe concernant les questions de discriminations de genre ou lgbtphobes. Le climat « anti-genre » porté par des associations réactionnaires, qui reportent sur l'école leur combat perdu du mariage pour tous, rend difficile une approche sereine de ces questions, plus que jamais nécessaire. ■

Lutter contre les stéréotypes au jour le jour

L'emprise du genre en EPS

Parce que les productions corporelles sont le centre de leur enseignement, les profs d'EPS vivent singulièrement la problématique des rapports filles/garçons.

Enseigner à des classes mixtes des activités construites historiquement du côté masculin (foot, rugby) ou féminin (danse, GR⁽¹⁾) nécessite une prise en charge pédagogique de cette histoire, sans ignorer que le sport a été aussi une longue conquête pour les femmes que bien des milieux sportifs s'autorisent encore à ignorer.

Il est banal d'entendre que les filles seraient moins motivées que les garçons pour pratiquer des APSA⁽²⁾ et/ou qu'elles seraient « naturellement » moins performantes. Et donc qu'elles y réussiraient moins bien. Cette vision entretient l'idée qu'en EPS, puissance, vitesse et force sont fondamen-

tales pour progresser et nie que d'autres paramètres sont essentiels : choix tactiques, coordination, habiletés... dans lesquelles les filles peuvent également exceller. Le numéro de la revue *Contre pied*⁽³⁾ sur l'égalité trace des objectifs novateurs pour une discipline souvent accusée de sexisme vis-à-vis des filles.

Pratiquer ensemble

Des pratiques concrètes montrent l'importance de la problématique du genre, justement parce qu'une partie de la population en a été longtemps exclue. Il s'agit donc de transmettre à l'ensemble des élèves une

culture à part entière, les APSA. La mixité, de ce point de vue, reste un outil incontournable : pratiquer ensemble les mêmes activités, en même temps dans le même lieu. Elle contribue à ouvrir le champ des possibles pour les jeunes pour qui pratiquer la danse ou le foot est encore trop souvent le privilège de l'autre sexe.

La lutte contre les stéréotypes, et en particulier ceux liés au genre, trouve en EPS un terrain de choix. ■

(1) Gymnastique rythmique

(2) Activités physiques sportives et artistiques

(3) Revue du SNEP

Entretien

« Introduire une distanciation réfléchie »



Dominique Comelli a travaillé au sein de l'INRP (actuel IFE) sur les questions chaudes, et a dernièrement participé au colloque de l'Association France Palestine Solidarité, du Collectif interuniversitaire pour la coopération avec les universités palestiniennes et de l'Institut de recherches de la FSU... *Israël-Palestine, le conflit dans les manuels scolaires* (actes édités par Syllepsis).

L'US : Les programmes en histoire-géographie ont-ils aujourd'hui tendance à « scolariser » des questions chaudes, en offrant une grille de lecture disciplinaire ?

L'histoire-géographie a toujours dû prendre en charge les questions vives de son temps, en liaison avec les grandes fonctions qui lui étaient assignées : fabriquer du citoyen, mais aussi contribuer à créer un lien social et à unifier, voire pacifier un pays beaucoup plus clivé qu'on le croit. Elle le fait en les scolarisant et en offrant effectivement une grille de lecture disciplinaire et savante. Les programmes actuels de Terminale⁽¹⁾ sont révélateurs. On y retrouve les questions qui font débat dans la société, en utilisant une approche thématique et systémique complexe, au moins dans les intentions.

L'US : Ces questions posent-elles un problème d'enseignement spécifique ?

Elles sont exigeantes pour les enseignants. Elles obligent à un haut niveau d'actualisation des connaissances, alors même que la science n'apporte pas encore de réponses définitives. Elles impliquent une approche systémique, difficile à concilier avec la transmission des savoirs et l'évaluation.

Enfin, ce ne sont pas des questions aseptisées : les enseignants et les élèves ont tous des représentations sur ces questions, surtout dans le contexte actuel de montée de l'intolérance. Le monde médiatique ne facilite pas la tâche des enseignants : l'information est de plus en plus soumise à la réactivité immédiate, à l'émotion.

Faire ces nouveaux programmes de Terminale n'est donc pas un long fleuve tranquille, d'autant plus que les manuels ne seront pas d'une grande aide. À leur décharge, les questionnements de la société et des enseignants sont aussi ceux des auteurs. Mais l'aspect commercial rajoute une difficulté : dans un volume réduit, ne permettant pas un développement approfondi des connaissances, pourtant indispensable pour sortir des idées reçues, les auteurs doivent éviter les campagnes d'opinions déclenchées par des lobbies efficaces, satisfaire tous les points de vue tout en étant efficaces pour la préparation du bac.

Une question est particulièrement à haut risque dans les programmes de Terminale, celle des conflits du Moyen-Orient. L'actualité récente, depuis cet été, montre à la fois la pertinence et la difficulté d'introduire une distanciation réfléchie inexistante dans les médias, voire dans les discours politiques.

Israël-Palestine le conflit dans les manuels scolaires



La guerre au Proche-Orient se mène également dans les manuels scolaires. La nécessité de garder une rigueur objective s'inscrit dans la déontologie de l'historien. Le conflit israélo-palestinien exacerbe les passions. Or, les manuels scolaires façonnent la prise de conscience des jeunes et de l'opinion par leur label officiel. Il est important d'analyser de façon pertinente et objective le contenu de ces derniers. Tel était l'enjeu du colloque consacré aux « représentations du conflit

israélo-palestinien dans les manuels scolaires », organisé par l'AFPS, l'Institut de Recherche de la FSU et le Collectif interuniversitaire pour la coopération avec les universités palestiniennes. Cet ouvrage est le fruit de ces travaux.

L'US : Pourquoi est-ce particulièrement difficile ? Pourquoi est-ce une question chaude ?

D'abord parce que c'est une question complexe qui s'appuie sur une histoire longue dont les élèves n'ont pas connaissance, qui entremêle des échelles internationales, nationales, régionales, et dont les enjeux sont à forte charge symbolique (les lieux saints de trois religions dominantes, la culpabilité de la colonisation et de la Shoah...), mais aussi économiques, politiques, culturels.

S'y ajoutent des problématiques spécifiquement françaises, qui travaillent en profondeur notre société, sur un mode régressif et simplificateur inquiétant : la religion et la laïcité, le vivre ensemble de communautés différentes, la recherche de boucs émissaires à la crise, la montée de l'islamophobie... Le traitement de l'actualité du Moyen-Orient réduit les problèmes à une simple question de religions. La dimension nationale du conflit israélo-palestinien est par exemple transformée en affrontements juifs/musulmans, ce qui en facilite l'importation dans l'espace français. On ne parle plus des enjeux énergétiques, alors que la découverte très récente d'immenses gisements gaziers sous-marins au large

des pays du Levant joue un rôle décisif dans l'acharnement d'Israël contre Gaza.

Enfin, le traitement émotionnel et immédiat de l'information a des effets particulièrement pervers, alors qu'il s'agit d'une question de long terme, sur des espaces étendus. Un événement chasse l'autre : Gaza a chassé la Syrie, qui avait chassé l'Irak, qui avait chassé l'Afghanistan, alors qu'aucun problème n'est réglé, même s'il disparaît des écrans télé.

L'US : L'intervention militaire de la France ajoute-t-elle au problème ?

Bien évidemment. « *Nous sommes en guerre* », répètent médias et hommes politiques. Or quand on est en guerre, esprit critique et droits de l'homme sont les premières victimes du conflit. La tâche des enseignants en est d'autant plus difficile : quel devoir de réserve ? Qu'est-ce qu'une guerre juste ? Quelle neutralité préserver ? Jusqu'où permettre les expressions intempestives d'élèves sur ces sujets d'actualité ? ■

(1) Les programmes de Terminale ES et L ont été totalement remaniés depuis la rentrée 2012. Ceux de S entrent en vigueur cette année.

Éduquer pour émanciper

Des contenus pour comprendre

L'école n'est pas un sanctuaire, elle a des valeurs et des principes à transmettre pour aider le jeune à se construire en tant que citoyen ; parmi les outils dont elle dispose, les contenus d'enseignement sont précieux.

L'école forme les citoyens de demain. Leur permettre de comprendre les débats de société est une nécessité, d'autant plus que les élèves sont généralement en demande sur ces sujets. Les programmes scolaires doivent en tenir compte. Il est donc nécessaire d'anticiper lors de leur élaboration. Mais justement parce qu'elles sont sensibles, la présence de ces questions dans ces textes fait souvent débat. Le chômage et le traitement des chômeurs, le droit de grève, en sont des exemples pour lesquels il a fallu batailler afin qu'ils restent dans les programmes scolaires récents.

Au cœur de la société

Si les questions économiques sont désormais découvertes par l'ensemble des élèves de Seconde générale et technologique (via les cours de Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion ou de Sciences économiques et sociales), c'est toute l'analyse sociologique de la société, pointant les inégalités sociales ou les mécanismes de domination, que certains souhaiteraient toujours



© Fotolia.fr / Andrey Kuzmin

L'école forme les citoyens de demain. Elle doit leur permettre de comprendre les débats de société

évacuer des programmes. De même, des établissements privés refusent d'enseigner les méthodes de contraception, les principes de la procréation médicalement assistée, ou de rappeler le droit à l'avortement. Et que dire sur les différents modes de production de l'énergie ou sur les organismes génétiquement

modifiés (OGM), entrés dans les programmes au grand dam de certains. C'est pourtant en offrant ces connaissances dans le cadre neutre de l'école qu'il est possible de construire avec les élèves les fondations d'une réflexion sur lesquelles s'appuyer quand le grand vent de l'actualité bouscule les classes. ■

Vive le statut

Principes essentiels

Le statut des fonctionnaires a été construit pour garantir aux citoyens une fonction publique incorruptible.

L'oin d'être soumis à un employeur, à qui il faudrait donner des gages, le fonctionnaire est recruté par un jury indépendant de cet employeur. La garantie de conserver son emploi et de poursuivre sa carrière lui donne la capacité de remplir sa mission tout en restant indépendant des divers groupes de pression qui seraient tentés de l'influencer.

Démonstration par l'absurde : soit des professeurs recrutés par leurs chefs d'établissement, à même de moduler leurs salaires ou même de rompre leurs contrats. Il leur est difficile dans un tel cadre de ne pas entendre les sirènes qui invitent à ne pas contrarier les parents d'élèves, les industriels du secteur... Ces professeurs sont écartelés entre le respect des programmes d'enseignement, la nécessité d'apprendre aux élèves la pensée critique et l'injonction alimentaire de plaire à la hiérarchie. Absurde ? Le schéma existe pourtant dans certains pays comme dans les projets de certaines forces politiques.

Le statut des fonctionnaires joue donc un rôle majeur pour l'exercice de nos métiers. Et les garanties qu'il apporte ainsi aux usagers sont complétées par les obligations faites à l'enseignant, en particulier celle de l'information due aux familles.

Dans la réalité

La vie est souvent moins simple que ces dispositions principielles. Mais les personnels de l'éducation ont d'autres ressources, tout particulièrement celle de l'action collective pour faire respecter leurs métiers et la liberté pédagogique. Le droit syndical reconnu aux fonctionnaires permet en effet de s'exprimer librement sans que le devoir de neutralité y fasse obstacle, d'être solidaire des collègues exposés aux pressions et de porter dans le débat public et institutionnel une parole professionnelle sur les questions en jeu, sur la nécessité de les traiter objectivement, de manière dépassionnée, d'apprendre aux élèves le débat et l'argumentation. ■

Droits des lycéens

Depuis les années 90, ses droits reposent sur les principes de pluralisme et de neutralité. Les droits individuels concernent le respect de l'intégrité physique, de la liberté de conscience, du travail et des biens. Les droits collectifs de réunion, de publication, d'association et d'affichage sont exercés très inégalement et se sont peu renouvelés malgré les nouveaux modes de socialisation lycéenne. Les délégués de classe ou au CVL⁽¹⁾ en prennent peu l'initiative et l'affichage est rarement lié à des questions d'actualité sauf si des lycéens militants s'emparent d'un sujet.

Le relais des équipes pédagogiques et éducatives, les ressources, espaces et temps dédiés sont facilitateurs à l'inverse de l'éclatement des emplois du temps et des logiques individualistes. Le CESC⁽²⁾, s'il associe des élèves, peut aussi être un levier. La presse lycéenne est bien plus dynamique pour mettre en débat les questions sociétales.

(1) Conseil de la vie lycéenne.

(2) Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

LE SNES-FSU RÉAFFIRME de congrès en congrès son attachement à la diversification des voies de formation. La voie technologique a fait depuis longtemps la preuve de son efficacité. Le débouché des bacheliers technologiques est le plus souvent un BTS à proximité de leur domicile, diplôme qui leur permet autant l'insertion professionnelle que la poursuite d'étude en licence et au-delà.

Défendre les formations en BTS

Le SNES-FSU intervient en commission professionnelle consultative (CPC) pour contrer la volonté de l'inspection générale de technologie de fusionner des BTS de spécialité. En généralisant les contenus, ces projets, récurrents à l'occasion des rénovations de référentiels de BTS, vident de sens ces formations spécialisées au risque de décevoir également les futurs employeurs qui seront tentés de se tourner vers des niveaux de qualification plus élevés pour recruter.

Des formations ancrées sur les métiers

Le SNES-FSU se bat pour conserver des BTS ancrés sur les métiers afin de garantir l'insertion professionnelle des étudiants. Il trouve des soutiens notamment auprès des responsables patronaux des PME PMI qui peinent à trouver les techniciens supérieurs capables de s'investir dans les productions diverses de l'industrie, dont les besoins en recrutement seront pourtant élevés (entre 115 000 et 128 000 par an d'ici 2020 dans le secteur de la métallurgie par exemple).

Pour l'avenir des jeunes et le développement économique

Le SNES s'oppose ainsi à la fusion des BTS



du secteur génie mécanique qui se dessine par la recherche de « subtils » enseignements transversaux communs aux BTS Industrialisation des produits mécaniques (IPM), Études et Réalisation d'outillages (ERO) et Conception de Produits Industriels (CPI), voire même au-delà Forge Fonderie et Europlastic. Le but avoué de l'inspection générale est la recherche de regroupement de divisions de STS afin de réduire les coûts des formations et de pallier les difficultés de

recrutement d'enseignants spécialisés. Peu leur importent les répercussions sur l'avenir des jeunes et l'impact sur le tissu économique.

Le SNES-FSU avec les enseignants des séries technologiques revendique le développement d'une voie technologique forte qui prépare au mieux les techniciens supérieurs qui auront à contribuer au redressement productif. ■ **Guy Friadt** enseignements.technologiques@snes.edu

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (CSE) s'est réuni en séance extraordinaire le mercredi 8 octobre sur le thème de l'évaluation des élèves. Ce fut l'occasion pour les différents membres du CSE de présenter leur position sur ce sujet complexe au président de la conférence et au comité d'organisation du jury.

Un enjeu pédagogique majeur

La conférence nationale sur l'évaluation des élèves se tiendra en public les 11 et 12 décembre. Un jury présidé par le physicien Étienne Klein auditionnera des chercheurs spécialistes de la question. Composé de quinze professionnels de l'éducation dont des enseignants, et de quinze usagers tous recrutés partir de candidature en ligne, il aura préparé les travaux préalablement. Des recommandations seront rédigées à huis clos dans la foulée de la conférence.

Le CSE a permis de dégager quelques préoccupations partagées et des points de clivage. Évaluer est un geste professionnel difficile, en particulier dans notre société. Les enseignants sont tout autant « sous pression » que les élèves. Il est aussi nécessaire de clarifier les différents types d'évaluations et leurs usages : formatif, diagnostique, sommatif, certificatif, évaluer et orienter l'élève, évaluer le système à ses différents éche-

lons... et comment communiquer avec les élèves et les parents de façon à faire des différents moments d'évaluation des temps au service des apprentissages et de la réussite de tous et non des outils de tri social. La question de la note chiffrée, tant prisée par les



médias, n'est pas apparue comme une entrée majeure. Sont plutôt interrogés la pertinence des moyennes, des compensations entre disciplines, et des classements, ainsi que la place à donner à l'évaluation des compétences, la forme que pourrait prendre l'évaluation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et le devenir du brevet des collèges.

Le ministre a conclu la séance par le rappel des réformes pédagogiques cadres du débat : nouveau socle commun et programmes, réforme du collège.

Le SNES et la FSU ont aussi rappelé leur attachement à un baccalauréat de valeur nationale. Ils s'engageront dans un débat qu'ils souhaitent ambitieux et sérieux, parce que l'évaluation est au cœur du métier enseignant, et que c'est un enjeu majeur pour la démocratisation du système éducatif. ■

Valérie Sipahimalani

LA DOTATION D'ÉTAT pour acheter notamment les manuels a fortement baissé pour la rentrée 2014. En attendant les nouveaux programmes et les effets de la priorité au numérique, nombre de collèges font face à une situation critique.

Manuels scolaires : en attendant...

Les crédits ont été de nouveau amputés d'environ 20 millions d'euros. L'administration estime que le renouvellement des manuels doit attendre les nouveaux programmes à partir de la rentrée 2016. Mais c'est oublier que les retards s'accumulent depuis déjà 2008 ; c'est ne tenir compte ni du vieillissement ni des pertes des manuels ; c'est faire fi, enfin, de la forte croissance démographique en collège et de l'augmentation des effectifs par classe. En attendant, de plus en plus d'élèves se retrouvent sans les outils nécessaires.

Tout numérique ?

Pour le moment, les manuels numériques ne sont pour la plupart guère plus qu'une version numérisée de la version papier avec au mieux quelques « enrichissements ». Ils sont principalement utilisés de manière collective durant l'heure de cours par des enseignants qui bénéficient d'une salle équipée d'un vidéoprojecteur et d'un accès à internet, selon l'enquête du Syndicat National des Éditeurs qui montre que « seuls 7 % des élèves sont équipés individuellement en manuels numériques ». « Développer le numérique éducatif » est

pourtant un des objectifs de la loi de refondation. Les attentes sont grandes pour les éditeurs de manuels que comptent sur le plan e-éducation qui a pour objectif d'équiper 70 % des élèves d'une tablette PC en 2020. Si le ministère de l'Éducation nationale va désormais consacrer 60 % des crédits pour les ressources pédagogiques au numérique, la plus grosse part devra être assumée par les

collectivités territoriales qui devront connecter tous les établissements en haut débit, acheter les tablettes et prévoir leur maintenance et leur renouvellement.

Mais en attendant, il n'est pas envisageable de laisser les personnels et les élèves sans les outils nécessaires. Cela demande *a minima* des moyens de reprographie abondés. ■

Bruno Mer, Fabienne Sentex



LE RÉSEAU CNDP / CRDP (Centres national et régionaux de documentation pédagogique) est en cours de réorganisation sous la dénomination nouvelle de Canopé. État des lieux avant la discussion prochaine sur le décret statutaire au Conseil supérieur de l'Éducation, le nouvel établissement étant prévu pour janvier 2015.

Canopé prend racine

Le CNDP et les trente CRDP, ce sont environ 1 800 personnels et un budget de 140 millions d'euros au service de la production de ressources pédagogiques pour les enseignants.

Fragilisé par une délocalisation hasardeuse de la tête du réseau il y a dix ans et l'éclatement géographique des productions, l'établissement se doit aujourd'hui d'accompagner la transformation des pratiques des enseignants et de sortir de difficultés sévèrement pointées dans un bilan interne et un rapport de la Cour des comptes l'an passé. D'où la volonté du ministère de le faire évoluer.

Nouvelle orientation

Jean-Marc Merriaux, nommé directeur en 2011, propose d'une part une nouvelle politique éditoriale, d'autre part une organisation sous la forme d'un établissement unique décliné sur le terrain en services territoriaux

et dans les départements en « ateliers Canopé », « lieux de création et d'accompagnement pédagogique ». Pour les usagers, cela se traduira par une offre davantage tournée vers le numérique et une politique



éditoriale nationale. Les premiers ateliers sont en expérimentation, la pertinence de la proposition sera jugée à l'usage. Pour les personnels, le tournant est plus difficile à négocier. Il s'agit de changer de métier, de travailler différemment et d'accepter que certaines fonctions évoluent et que d'autres disparaissent ou soient mutualisées au niveau interacadémique.

La revitalisation du réseau CNDP-CRDP est une nécessité et les axes de réforme proposés ont été favorablement accueillis par les personnels lors de leur présentation début 2014.

Cependant, la mise en place sur le terrain ne se fera dans de bonnes conditions qu'accompagnée au plus près des équipes, et en prenant le temps du dialogue. Le SNES et la FSU y seront attentifs. ■

**Valérie Sipahimalani
Loïc Joffredo**

CO-PSY. Vers un corps de psychologue « de la maternelle à l'enseignement supérieur ». Telle est la perspective tracée par le ministère. La réalité est plus contrastée.

CO-Psy : il faut aboutir !

Bien que le GT ministériel qui doit traiter de cette question ait déjà été reporté deux fois, la création d'un corps unique de « psychologue de la maternelle à l'enseignement supérieur » est bien à l'étude au MEN. Nous nous en félicitons car cette revendication est portée par la FSU depuis plus de trente ans !

Quelles conséquences pour les collègues et pour le travail dans les établissements scolaires dans les équipes pluriprofessionnelles ? Depuis la loi de 2009 sur la formation et l'orientation tout au long de la vie, les CO-Psy et les DCIO doivent se battre sans relâche pour maintenir l'ancrage du métier au sein de l'Éducation nationale, en direction de notre public prioritaire, les élèves et les étudiants.

Attention régionalisation !

La conception de l'orientation au service du développement de l'adolescent, l'aidant à construire

son parcours d'études et de formation, s'en trouvera renforcée si ce projet de corps unique se concrétise...

La vision souvent utilitariste de l'orientation comme potion magique pour lutter contre le chômage, chère au MEDEF et aux tenants de l'adéquation formation/emploi, est régulièrement à l'origine de la volonté d'externaliser la mission d'accompagnement de l'orientation.

De plus, la mise en place du SPRO à titre expérimental dans huit Régions montre que celles-ci, via des cabinets privés de recrutement, cherchent à imposer aux personnels des CIO, des missions locales et de Pôle emploi des référentiels d'activités professionnelles communs et des « bonnes pratiques », afin de les transformer en « conseillers » polyvalents dûment professionnalisés par leurs soins ! Une inscription claire dans un corps de psychologues de l'Éducation nationale permettrait



© XtraaganT/Fotolia.fr

d'écarter les scénarios visant à déplacer le centre de gravité de notre activité du développement des élèves et de leur formation vers l'adéquation formation/emploi à court terme.

Se faire entendre

Le SNES et le SNUipp ont fait des propositions communes pour

que ces évolutions se traduisent par une meilleure continuité du travail des psychologues du premier et du second degré, une prise en compte et un développement du travail en équipe, et une amélioration importante de la situation des personnels. Il reste à se faire entendre ! ■

Marie-Agnès Monnier

AED Plus que jamais, la rentrée 2014-2015 a été émaillée de nombreux incidents pour les assistants d'éducation. État des lieux.

Rentrée à haut risque

L'événement de cette rentrée 2014 dans les vies scolaires, c'est l'arrivée d'un nouveau type de contrat : les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH). Ils remplacent les auxiliaires de vie scolaire (AVS), conformément aux dispositions du décret du 27 juin 2014.

Nouveaux contrats, nouveaux abus

Ce contrat concrétise l'engagement de « cédésiation » des agents exerçant ces missions et représente un pas décisif vers la transformation de l'accompagnement d'élèves handicapés en véritable métier de l'Éducation nationale. En cela, le SNES-FSU se félicite de l'arrivée des AESH. Cependant, plusieurs sections académiques font remonter depuis

le mois de juin nombre de situations problématiques qui font craindre que le passage du contrat d'AVS à celui d'AESH entraîne des abus.

Ainsi, dans plusieurs académies les directions des ressources humaines, devant appliquer le décret, ont proposé aux AVS de signer des contrats d'AESH en acceptant une baisse de leur quotité de travail. Parfois un véritable chantage à la reconduction du contrat a été exercé sur les agents ; bien souvent il s'agit d'un moyen détourné trouvé par les rectorats pour écarter les agents auxquels ils devaient proposer un CDI. Le plus souvent, aucune procédure légale n'a été respectée, les services rectoraux concernés ne se donnant même pas la peine d'envoyer un courrier avec accusé

de réception. Ce manque de formalisme a permis au SNES-FSU d'aider bon nombre d'AVS qui ont ainsi pu conserver leur quotité de travail. Soyons donc tous vigilants au respect des procédures administratives, notamment en cas de renouvellement ou de modification du contrat.

Des AED en danger

Les assistants d'éducation avec un contrat d'AED n'ont pas été plus épargnés en cette rentrée. Les mêmes problèmes récurrents depuis des années se sont manifestés – ce qui démontre qu'il est urgent de réformer ce type de contrat. Cette rentrée nous appelle à faire preuve de rigueur sur les modifications d'emploi du temps. Dans certains cas, les directions d'établissement ou de vie sco-

laire profitent de l'arrivée de nouveaux AED pour réduire le temps de pause, ou refusent d'accorder le crédit d'heures de formation (ce qui dans ce dernier cas, vide complètement de son sens le contrat AED qui doit être prioritairement proposé à des étudiants).

En cas de question ou de problème, n'hésitez pas à contacter le secteur AED et à diffuser le numéro spécial de *L'US* consacré aux assistants d'éducation. ■

Augustin Cluzel

AED

Le secteur AED organise un stage national les 12 et 13 novembre prochains. Il vous reste encore quelques jours pour vous inscrire.

Un bilan critique !

Le bilan de rentrée des non-titulaires est déconcertant. En effet, on peut déplorer que, pour de nombreuses académies, le mouvement des non-titulaires se fasse en dehors des Commissions. En conséquence, on assiste à des situations extrêmement angoissantes qui ne mettent pas les agents dans une position à même de leur permettre d'assurer leur mission dans les meilleures conditions :

- un emploi du temps réalisé dans la précipitation ;
- des niveaux et des matières d'enseignement découverts juste avant de rencontrer les élèves ;
- l'obligation de préparer des cours sans avoir aucun recul.

Étranges paradoxes

Généralement, des agents non-titulaires sont affectés sur des blocs de moyens provisoires (BMP) et doivent assurer un ser-



© Daniel Maunoury

vice sur trois, voire cinq établissements, c'est le cas par exemple pour l'enseignement de l'italien !

Actuellement, dans certaines académies, des contractuels en CDI se voient imposer un temps partiel, sans l'assurance d'obtenir de complément de salaire.

On peut même craindre, au vu de notre enquête de rentrée, que des agents en CDI se voient rompre leur contrat de travail, au motif qu'il n'y a pas de poste dans leur discipline... Alors que pour certaines matières dites déficitaires (comme les mathématiques, l'anglais et les lettres),

de nouveaux contractuels sont recrutés dans l'urgence sans aucun accompagnement !

Il est paradoxal de constater que de nombreux contractuels sont au chômage, car non réemployés, quand bon nombre de classes restent sans professeurs. Ce phénomène a d'ailleurs été largement commenté dans la presse ces dernières semaines en se faisant l'écho des recrutements par petites annonces !



Le SNES-FSU revendique que la CCP participe au mouvement des non-titulaires. Il est nécessaire de

mettre en place une formation préalable et obligatoire avant de mettre un néo-recruté devant une classe, ainsi qu'un dispositif d'aides concrètes (accompagnement par un titulaire volontaire). ■ **Nadine Krantz**

CPGE

Vigilance sur les frais d'inscription...

Le décret 2014-1073 du 22 septembre 2014 prévoit l'inscription obligatoire des étudiants de CPGE à l'Université, « le chef d'établissement du lycée public s'assure de l'inscription de ces étudiants au 15 janvier de l'année en cours ». Le code de l'éducation indique clairement à l'article L612-3 que l'inscription des élèves de CPGE à l'Université « emporte des droits d'inscription ». Selon l'arrêté du

12 août 2014, les droits de scolarité d'un étudiant de licence sont de 184 euros par an ou 122 euros pour le taux réduit, les boursiers sont exonérés.

Allègements nécessaires

Toutefois ces montants, qui s'appliquent aux étudiants pleinement présents à l'Université, peuvent être négociés pour nos élèves qui n'y suivront pas de cours. Certains provisoires pensent qu'une

partie des frais pourraient être reversés au lycée et s'en réjouissent, mais c'est un marché de dupes qui conduirait la Région à baisser sa dotation. Même si l'obligation d'inscription place les lycées dans une situation difficile, il faudra veiller lors des conseils d'administration, qui doivent voter les conventions, à obtenir des droits d'inscription amoindris, d'autant que nos élèves ont par ailleurs des frais élevés pour les

concours. C'est aussi la responsabilité des élèves des classes prépas de poser ce problème au sein des instances où ils sont représentés, CVL et CA.

Rappel sur les obligations de service

• Un collègue qui fait un temps complet en CPGE bénéficie du maximum de service spécifique, 8 à 11 heures selon les cas. Et ce quelle que soit sa nomination : sur chaire CPGE ou lycée, à titre provisoire (ATP) ou remplaçant (TZR).

• Pour les collègues enseignant à temps complet en première et deuxième années, c'est la deuxième qui sert de base pour le calcul du service, quel que soit le nombre d'heures effectuées en deuxième année.

• En cas de service partagé en CPGE-secondaire, chaque heure faite en prépa compte pour 1,5 heure et le maximum de service est de 15 heures (agrégé). ■

Jean-Hervé Cohen, Julien Luis
prepas@snes.edu



L'enseignement en zone frontalière



L'ALSACE, TANT PAR SA SITUATION GÉOGRAPHIQUE FRONTALIÈRE QUE PAR SON HISTOIRE, est étroitement liée à l'Allemagne. Région à part car sous concordat, le statut scolaire de l'Alsace est particulier. Cette proximité et ce partage d'une histoire et d'une culture communes se retrouvent forcément dans l'enseignement.

Le cas de l'Alsace

L'héritage linguistique de l'Alsace fait que la langue allemande y tient une place importante. Langue la plus parlée de l'Union européenne, l'allemand est perçu comme un atout de poids sur le marché du travail. Maîtriser cette langue est synonyme de débouchés surtout face à une Allemagne qui, d'ici une dizaine d'années, aura besoin de travailleurs qualifiés étrangers pour pallier la baisse de sa natalité.

L'enjeu de l'apprentissage et de la maîtrise de cette langue est donc essentiel pour cette région tournée vers l'Europe et principalement l'Allemagne.

C'est en tout cas ce que considère l'académie de Strasbourg qui a décidé d'en faire une priorité en développant l'apprentissage précoce de l'allemand, comme l'atteste son projet académique depuis de nombreuses années. Plusieurs dispositifs sont notamment mis en place pour permettre aux élèves dès le plus jeune âge d'être confrontés à cette langue.

Allemand obligatoire

Un enseignement obligatoire de l'allemand dès la maternelle à raison de trois heures hebdomadaires a été mis en place depuis

plusieurs années. L'objectif de cette politique, dont un des prolongements les plus intéressants est la possibilité pour l'enfant de suivre un enseignement paritaire (douze heures de cours en langue allemande et douze heures en français), est de former de futurs adultes bilingues susceptibles de travailler à la fois en France et en Allemagne.

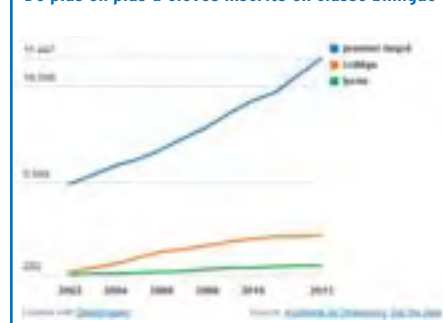
Au collège, une poursuite dans cette voie est possible selon plusieurs modalités : il y existe d'abord un enseignement bilingue où l'horaire d'allemand est augmenté, passant à cinq heures ; il est complété par des cours disciplinaires dispensés eux aussi en allemand, principalement en histoire-géographie et en

mathématiques. Ce cursus débouche sur l'obtention d'un diplôme spécifique, le brevet des collèges mention « section bilingue français-langue régionale ».

Tous les collèges de l'académie de Strasbourg proposent également une option dite « bilingue » dès la classe de Sixième. Les élèves ont donc deux langues vivantes.

La spécificité régionale est donc affirmée de manière très forte à travers cette politique. Cette orientation n'est pas sans faille. Ce modèle n'offre pas un choix de langues assez diversifié et « oublie » l'alsacien au profit de la seule pratique de la langue allemande au point de considérer cette dernière comme une nouvelle langue... régionale !

De plus en plus d'élèves inscrits en classe bilingue



Quel avenir au collège et au lycée ?

Si tous les efforts semblent se concentrer autour de cette politique du bilinguisme, se pose bien évidemment la question de son coût. Dans le premier degré, la filière bilingue scolarise 10 % des élèves alors que les ouvertures de classes en bilingue concernent presque la moitié des postes. Mais malgré les efforts, il semblerait que le nombre d'élèves suivant la filière bilingue entre les moyennes sections et l'entrée en Sixième diminue

LA QUADRATURE DU CERCLE BILINGUE

Les élèves de deux classes de CM2 bilingue français-allemand issues de deux écoles du secteur de recrutement arrivent en Sixième l'an prochain. Les parents souhaitent la continuité de ce cursus bilingue en collège. Comment se positionner en CA ? Accepter la création de cette section pourrait aboutir en quelques années à une mesure de carte scolaire dans chacune des deux disciplines non linguistiques. La refuser mènerait, avec près de trente-six élèves en moyenne dans les différents niveaux de primaire et malgré une probable déperdition entre le CM2 et la Sixième, à la perte pour le collège d'une division par niveau. Ces élèves iraient simplement dans un autre collège pourvu d'une section bilingue. Les conséquences sur les postes seraient alors encore plus dommageables.

fortement : un tiers des élèves quitte le dispositif avant le CM2 et seule la moitié des CM2 bilingues restants continue en Sixième. Au collège, seuls 4,4 % des élèves suivent ce cursus. Un abandon qui peut s'expliquer par l'inquiétude quant à la charge de travail que demandent ces filières (le programme devant être bouclé en deux jours au lieu de quatre dans le premier degré par exemple) ou la peur des parents qui se sentent démunis dans l'accompagnement du travail de leur enfant, eux-mêmes n'étant pas bilingues.

Et au lycée (où 3,7 % des élèves continuent le cursus bilingue), certains élèves particulièrement motivés demandent la section Abibac conduisant à la délivrance simultanée du baccalauréat français (bac S, ES, L) et de l'Abi- bac allemand. Actuellement, 27 % des lauréats de l'Abibac sont alsaciens. Pour autant cette filière reste particulière et très sélective. D'autres sont acceptés à l'issue d'une procédure de sélection dans une section européenne dont le principe est semblable à celui de l'enseignement bilingue des collèges...

L'enseignement professionnel lui aussi est concerné puisque dix-neuf lycées professionnels de l'académie proposent des sections européennes allemand dans le but de permettre aux élèves de réaliser leur vie professionnelle future en Allemagne. Malheureusement, l'absence de reconnaissance des diplômes français et la maîtrise insuffisante de l'allemand par les élèves qui sortent de ces formations rendent souvent difficile un futur recrutement de l'autre côté de la frontière.

Des débouchés professionnels directs ?

L'ouverture vers l'Allemagne concerne également les élèves en apprentissage qui ont la possibilité d'effectuer leurs stages professionnels dans des entreprises allemandes. La formation théorique est assurée par leur CFA d'origine (en France). Il y a plusieurs inconvénients à ce système.

Séverine Roche

Dans l'académie de Strasbourg depuis 2009, Séverine Roche enseigne l'anglais au collège Nicolas-Copernic à Duttlenheim (Bas-Rhin).

L'US : *Le projet de l'académie de Strasbourg est principalement centré sur l'enseignement de la langue allemande. En tant que professeur d'anglais, quel est votre ressenti ?*

Séverine Roche : Je trouve cela plutôt bien qu'on puisse profiter de la proximité avec l'Allemagne pour développer et valoriser l'allemand. Échanges, voyages scolaires, appariements sont facilités et sont une réelle opportunité pour les élèves qui découvrent la culture du pays voisin. Je suis aussi contente pour les enseignants d'allemand qui ici ne sont pas aussi malmenés que dans d'autres régions (enseignement sur deux ou trois établissements). Cependant, c'était un peu déstabilisant au début d'avoir en Sixième des élèves qui n'ont jamais eu aucune notion d'anglais, du fait d'avoir suivi un enseignement de la langue allemande en primaire. Cela contraste avec ce que j'avais connu auparavant en région parisienne où les élèves avaient déjà quelques notions en anglais.

L'US : *Quelles sont les difficultés que vous rencontrez sur le terrain ?*

S. R. : La gestion des emplois du temps peut être compliquée. En Sixième, les élèves ont 4 heures d'enseignement d'une langue vivante. Mais les élèves qui intègrent le dispositif bilingue ont 2 h 30 d'enseignement de chaque langue (anglais et allemand). Dans mon établissement, nous avons donc dû prendre des moyens



supplémentaires sur la DHG (Dotation horaire globale) pour ramener l'enseignement des langues à 3 heures. À l'heure actuelle, les horaires nationaux sont de nouveau appliqués.

De plus, dans le cursus bilingue, les élèves reçoivent un enseignement disciplinaire (SVT par exemple) en allemand. Ce qui peut poser problème à certains élèves qui ne maîtrisent pas suffisamment la langue et ont du mal à suivre les cours. D'autres élèves, à l'aise à l'oral, rencontrent des difficultés au moment du passage à l'écrit.

L'US : *La proximité avec l'Allemagne facilite les échanges à tous les niveaux. Existe-t-il des possibilités pour les professeurs français d'enseigner en Allemagne ?*

S. R. : Le statut des enseignants allemands me semble aujourd'hui plus intéressant qu'en France. La reconnaissance et la rémunération y sont valorisées. Il est possible de faire reconnaître son CAPES dans certains länder, comme en Bade-Württemberg, mais il est nécessaire de maîtriser l'allemand à un niveau C2 du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues), ce qui n'est pas une évidence quand on n'est pas bilingue et qu'on a suivi un cursus scolaire normal. À ma connaissance, il est assez difficile de trouver un poste en Allemagne, du moins dans la région proche de la frontière. ■

Le premier, qui est de taille, est que les CFA délivrent un diplôme uniquement reconnu sur le territoire national ce qui ne réalise pas complètement l'idéal de double reconnaissance, en France et en Allemagne, qu'on serait en droit d'attendre de ce genre de formation.

Le second concerne les difficultés linguistiques que peut rencontrer un apprenti immergé dans un milieu professionnel à l'étranger alors qu'il n'a reçu pour formation que les cours d'allemand dispensés dans son collège jusqu'en Troisième. Dans ces conditions, les embauches à l'issue des stages restent rares, rendues plus difficiles encore par les difficultés liées aux différences de législations.

Recruter des enseignants

L'enseignement bilingue paritaire dans le premier degré nécessite une organisation

particulière puisqu'il est dispensé dans les deux langues et nécessite donc deux enseignants.

Or, le recrutement d'enseignants qualifiés pour donner des cours en allemand est difficile. Le recours à des contractuels mais aussi à des enseignants d'Outre-Rhin est pratiqué. Si les contractuels sont embauchés en CDI, les enseignants allemands viennent enseigner dans les écoles alsaciennes en attendant un poste dans leur pays.

Ce manque de moyens humains se retrouve également dans le second degré, où les enseignants doivent avoir une certification complémentaire en plus de leur CAPES leur permettant d'enseigner en langue étrangère dans une discipline non linguistique. ■

Rubrique réalisée par Caroline Gros

Les chiffres du chômage



DEPUIS UNE TRENTAINE D'ANNÉES, la France reste marquée par un chômage de masse dont le niveau apparaît relativement plus élevé que dans d'autres pays comparables. Inversion de la courbe, attente du retour de la croissance, incantations en tout genre, rien n'y change ! Le chômage continue sa course inexorable avec près de six millions de demandeurs d'emploi, en tenant compte des activités réduites. Les politiques de l'emploi sont un échec. Il est alors de bon ton de stigmatiser les chômeurs.

Le poids des chiffres, le choc des mots

C'est la statistique la plus regardée, la plus commentée. Inéluctablement, mois après mois, les chiffres du chômage sont mauvais. La baisse de septembre (- 11 000) est en trompe l'œil. Elle est principalement due à 30 000 radiations ! À la rentrée, le nombre de demandeurs d'emploi sans activité atteint un

énième record avec 3,424 millions chômeurs en métropole. Outre-mer et activité réduite incluses, le chiffre culmine même à 5,34 millions ! Et encore, ces statistiques du marché du travail ne tiennent pas compte des situations de décrochage et de marginalisation sociale qui « effaçent des listes » plusieurs milliers de jeunes. Ils font

également disparaître ceux qui pour une raison ou une autre ont renoncé à passer par Pôle emploi pour chercher un travail. Cette comptabilité est donc plus que jamais sujette à caution. Le nombre de chômeurs est donc bien plus important que ne le révèlent les statistiques. Certains économistes n'hésitent pas à évoquer un total de près de dix millions de chômeurs !

Chômeurs ? Quelle catégories ?

Le nombre de chômeurs, largement commenté chaque mois, ne comprend que les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle-Emploi dans la fameuse catégorie A.

En réalité, le nombre des inscrits à Pôle-Emploi, et donc par définition à la recherche d'un emploi, est plus élevé si l'on tient compte des autres catégories.

Catégorie A : Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi.

Catégorie B : Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (*i.e.* de 78 heures ou moins au cours du mois).

Catégorie C : Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (*i.e.* de plus de 78 heures au cours du mois).

Catégorie D : Demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi.

Catégorie E : Demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Une fois de plus, une fois de trop

Car l'absence de croissance a, jusqu'à présent, neutralisé tous les dispositifs mis en place par le gouvernement : emplois d'avenir, contrats de génération, contrats aidés, plan de formation pour les chômeurs, loi de sécurisation de l'emploi. Les chômeurs seniors (+ 11,5 % sur un an) et de longue durée (+ 9,8 %) sont en conséquence frappés de plein fouet. À l'autre bout de la pyramide des âges, la récente décrue observée chez les jeunes (- 3,4 %) a laissé place à une stagnation depuis huit mois (- 0,2 %).

Et aucun organisme international ne prévoit de baisse avant, au mieux, 2015. Le FMI repousse même la perspective à 2016. Les Français sont, eux, encore plus pessimistes. 85 %

d'entre eux ne font pas confiance à l'exécutif pour obtenir des « résultats concrets » contre le chômage au cours des prochains mois. Face à l'incapacité à enrayer la progression du chômage, face à l'échec des politiques, le gouvernement, comme d'autres avant lui, refait donc le coup de l'accentuation du contrôle comme solution miracle pour la réduction du chômage. Il est détestable qu'une fois de plus les demandeurs d'emploi soient stigmatisés de la sorte (« chômeur fraudeur/chômeur tricheur »). Les dernières déclarations du ministre du Travail, François Rebsamen, appelant à ce contrôle accru des chômeurs témoignent de cette volonté de transférer les raisons de cet échec sur les « bien larges et accommodantes épaules » des chômeurs. Ils ont bon dos les demandeurs d'emploi !

Dans le même temps, rien n'est dit sur les entreprises qui usent de différentes exonérations de charges sans le moindre contrôle ! Rien n'est dit non plus sur l'effectif insuffisant des inspecteurs et des contrôleurs du travail qui comptent aujourd'hui 2 260 personnes, pour 1,8 million d'entreprises et 18 millions de salariés !

Seulement 48 % des demandeurs d'emploi indemnisés

Il est important de rappeler que moins d'un demandeur d'emploi inscrit sur deux perçoit une allocation chômage. Certes, la fraude existe. Mais comme le note le SNU-TEFI-FSU elle ne concernerait que 30 000 demandeurs. Un chiffre à mettre en perspective avec le nombre d'inscrits à Pôle emploi ! « Au-delà des annonces, le gouvernement ne met rien de structurant en place, il continue de distribuer de l'argent public sans réel discernement, ni contrôle public sur son efficacité sur l'emploi » estiment les représentants du SNU-TEFI-FSU, qui stigmatisent à leur tour... les aides aux entreprises du Pacte de compétitivité ou du CICE. Il est vrai qu'au lieu de dénoncer les demandeurs d'emplois, les partenaires sociaux et l'État devraient davantage s'évertuer à amé-



L'US : Un point sur la situation de Pôle emploi et des problèmes d'accueil des demandeurs d'emploi ?

SNU-TEFE : Le SNU condamne le fait que les usagers ne sont plus les bienvenus dans les agences de Pôle emploi, gardés autant que faire se peut à distance par la mise en place de plates-formes téléphoniques, d'autodélivrance des services, d'implantations d'agences de Pôle emploi de plus en plus excentrées.

L'US : L'argument de nombreux emplois non-pourvus est souvent évoqué par les médias. Qu'en est-il en réalité ?

SNU-TEFE : Le ministre du Travail a précisé que « trois cent cinquante mille offres qui ne trouvent pas preneur dans un pays qui compte 3,4 millions de chômeurs, c'est quelque chose d'insupportable ». Expérience exigée, salaire peu attractif, amplitude horaire importante, temps partiel, localisation de l'emploi et durée du travail, flexibilité et disponibilité, pénibilité de l'emploi, etc., il y a bien des éléments d'explication à la non-attractivité des emplois que le ministre se garde bien d'évoquer. Il veut juste contraindre les demandeurs d'emploi à accepter les « conditions du marché ».

liorer le système d'indemnisation qui est un devoir de solidarité et remettre la personne au centre des dispositifs à venir, en lui assurant un parcours choisi et sécurisé (emploi, formation, autres...). Favoriser le

SNU-TEFE-FSU

Le SNU-TEFE est le secteur travail, emploi, formation professionnelle, économie du SNU-TEFI-FSU qui comprend deux autres secteurs : le secteur Pôle emploi et le secteur Insertion.

Depuis plus de vingt ans les gouvernements de gauche comme de droite sont aussi tentés d'agir sur la gestion de la liste des demandeurs d'emploi pour faire évoluer la statistique du chômage par le biais de radiations.

Au côté pratique des sanctions s'ajoutent d'éventuelles économies pour le régime d'assurance chômage, sur le dos des plus précaires. L'effet immédiat est surtout d'accroître les difficultés au quotidien des chômeurs et de les entraîner dans la paupérisation et le surendettement.

L'US : Comment jugez-vous les politiques successives de traitement du chômage ?

SNU-TEFE : Le Service public de l'emploi doit être repensé et refondé pour produire de l'égalité et de la citoyenneté, de la solidarité. Il faut garantir un Service public de l'emploi dont le personnel pourra exercer son activité, sans subir les pressions indues des forces libérales dominantes. Dans sa politique le gouvernement a fait le choix d'une politique de l'offre. Le MEDEF veut garder un maximum de « pognon » pour le dirigeant et l'actionnaire de l'entreprise, on peut donc s'attendre à bien peu d'engagements sur les « contreparties » au CICE et au « Pacte de responsabilité ».

partage du travail et lutter contre la précarité sous toutes ses formes, tels sont les enjeux nationaux qui (re)donneront du crédit à la politique. ■

Thierry Pétrault

Pourquoi les chiffres du chômage ne disent pas tous la même chose ?

Un chômeur au sens du BIT « est une personne en âge de travailler (c'est-à-dire ayant 15 ans ou plus) qui n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine donnée, est disponible pour travailler dans les deux semaines et a entrepris des démarches actives de recherche d'emploi dans le mois précédent ».

La méthode de calcul et la définition du chômeur des deux organismes – INSEE et Pôle emploi – ne sont pas les mêmes. La première procède par enquête auprès d'environ 108 000 Français dont les caractéristiques d'un chômeur s'apparentent à celles rapportées par le BIT. À l'inverse, Pôle emploi se fonde sur le nombre de chômeurs enregistrés par l'administration. L'agence distingue diverses catégories de demandeurs d'emploi (A, B, C...). Le chiffre de chômage qui fait référence au sens de Pôle emploi correspond à celui de la catégorie A.



À LIRE

Notre sélection

► UN SOUFFLE ÉPIQUE



Les voix d'un chef de guerre huron, d'une jeune iroquoise et d'un prêtre jésuite se croisent et racontent l'installation des premiers Français au Canada, au XVII^e siècle. Chacun suit la logique de sa condition et de sa culture, soulignant le choc de la rencontre entre les deux civilisations.

Des moments de poésie côtoient des descriptions réalistes sans idéalisation du mode de vie des Indiens. En favorisant cupidité et rivalités entre tribus et en introduisant des besoins jusque-là inconnus, les Français vont complètement déstabiliser un équilibre fragile et réussir à imposer leur présence.

À lire aussi *Le chemin des âmes* et *Les saisons de la solitude* qui forment avec ce roman une belle trilogie sur les Indiens du Canada.

C. Pillé
• *Dans le grand cercle du monde*, Joseph Boyden, Albin Michel.

► LECTURE(S) DE MARX

Daniel Bensaïd (1946-2010) s'était lancé, en 2009, dans l'écriture de cette introduction, qui se veut ludique, à la pensée



de Karl Marx. Il s'est fait aider par Charb qui construit des contrepoints plus qu'il illustre. Elle est aujourd'hui rééditée. On a souvent l'occasion de le dire dans ces colonnes, Marx fait un retour en force dans ce monde peuplé d'incertitudes. Un Marx étrange qui se trouve souvent interrogé par les transformations actuelles du capitalisme. Comme l'avoue Étienne Balibar dans sa préface à la réédition de *La philosophie de Marx* (La Découverte/poche) ce travail de synthèse publié en 2001 n'aurait pas été possible aujourd'hui. Bensaïd contourne l'obstacle en répondant à quelques questions clés pour ouvrir quelques pistes et alimenter la réflexion. Marx ne peut être qu'un point de départ. *Le Capital*, comme le note l'auteur, n'est pas abouti, il constitue un « work in progress » qu'il faut faire vivre en confrontant méthode et concepts à la réalité du monde.

Nicolas Bénéïes
• *Marx [mode d'emploi]*, Daniel Bensaïd, illustrations de Charb, La Découverte/Poche.

► UN CRI D'ALARME



Main basse sur la culture offre un panorama saisissant de tous les domaines des biens culturels, de la télévision à la musique en passant par le cinéma et le théâtre envahis par la marchandisation, le retour sur investissement du capital. Michaël Moreau et Raphaël Poirier insistent sur les nouveaux prédateurs – Google, Amazon en particulier – et la face cachée du mécénat, pour conclure sur le divorce Hollande et la culture. À lire de toute urgence. N. B.
• *Main basse sur la culture*, argent, réseaux, pouvoir, M. Moreau et R. Poirier, La Découverte.

INCLASSABLE, MAUPASSANT RESTE UNE RÉFÉRENCE.

Une œuvre originale

Guy de Maupassant (1850-1893) fut entièrement de son temps. Tous ses *Contes et Nouvelles* – 281 sur un total de 300 – réunis dans ce « Quarto » en témoignent. Ses romans, il en publie six, sont plus ambitieux tout en digérant l'air du temps, de son temps, cet esprit tellement volatile que Hegel nomma *Zeitgeist* pour en faire un concept de l'esthétique. La guerre de 1870 est omniprésente dans ses conséquences, dans l'amertume qu'elle véhicule, comme le souvenir de La Commune que toute la bourgeoisie française voudrait oublier. Un nouveau monde est en train d'éclorre, le monde bien représenté par Jules Ferry, à la fois l'École pour tous – pour toutes, il faudra attendre – et la colonisation. La III^e République est remplie, c'est un sujet en tant que tel, de scandales.

L'homme Maupassant est lui-même un personnage de roman. Sa personnalité, son apparence ont souvent servi d'images pour qualifier son style. Sportif, amateur de sexe plus que de femmes, homosexuel, il a fait de la misogynie son fonds de commerce. Sans doute voulait-il se venger de sa mère en maculant toutes les femmes de sa syphilis. Paradoxalement, cette misogynie pathologique n'envahit pas son œuvre. Il préfère s'attaquer aux travers de cette classe possédante frileuse et rétrograde, envahie par le respect des apparences, et à s'en contenter. Prête à tout pour conserver son pouvoir. Il sait aussi, lui qui était né à Fécamp, camper l'univers sordide de la campagne aspiré par des intérêts médiocres. S'immerger dans Maupassant, c'est plonger dans un monde où toutes les valeurs des apparences volent en éclats. Le regard est dur, lucide, le style tranchant avec une touche d'humanité pour les « sans dents ».

L'écrivain, qui commença sous les auspices de Flaubert – son père spirituel – et eut comme amis

Tourgueniev et Émile Zola ne se réduit à aucune des écoles de ce 19^e siècle qui en compta énormément. Il avait fait vœu d'originalité et c'est la raison principale pour laquelle il faut lire et relire Maupassant. Il dira que la littérature est « simplement une illusion du monde », titre de la préface de Martine Reid, illusion qui est celle de la création romanesque. Il avait réussi ce tour de force d'être à la fois populaire et savant... ■

Nicolas Bénéïes
• *Contes et Nouvelles*, Guy de Maupassant, édition établie par Louis Forestier, préface, Vie et Œuvre et notes de Martine Reid, Quarto/Gallimard, 1 824 p.



Beckett avant la consécration, incertitudes, hasard et nécessité

Samuel Beckett tient une place similaire à celle de Maupassant dans la littérature du 20^e siècle. Un des créateurs du théâtre de l'absurde – que personne n'a su réellement définir, tellement notre environnement est dominé par l'absurdité – avec *En attendant Godot*, il a su, pour son œuvre romanesque, s'inspirer de Joyce et de Proust tout en les digérant pour arriver à son propre univers. Les *Lettres 1* permettent de cerner la trajectoire du jeune Beckett. Elles couvrent les années « 1929 – 1940 ». Il découvre *Ulysse* de Joyce, écrit des poèmes, des essais et se balade entre toutes les langues – il en parlait cinq couramment – pour forger des mots valises comme sa propre mémoire. Une somme épistolaire mise dans son contexte par les responsables de cette édition.

N. B.
• *Lettres 1, 1929 – 1940*, édition établie par George Craig, Martha Dow Fehsenfeld, Dan Gunn et Lois More Overbeck, traduit de l'anglais par André Topia, Gallimard, 803 p.



Le coin du polar

Traumatismes

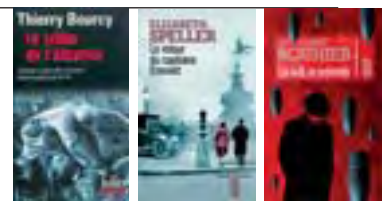
Commemoration du 100^e anniversaire de l'ouverture de la première boucherie mondiale oblige, les auteur(e)s de polar se penchent sur cette période pour insister, chacun(e) à leurs façons, sur les traumatismes de la guerre et l'impossibilité de rompre avec ses souvenirs. Comment se réinsérer ? Comment vivre ? Ces questions ne sont pas propres à la guerre de 14-18.

Thierry Bourcy, par l'intermédiaire de son « grand détective » Célestin Louise, a fait revivre le sang, la boue, les meurtres dans les tranchées. L'ensemble de ces enquêtes a fait l'objet d'un folio/Policier spécial *Célestin Louise, flic et soldat dans la guerre de 14-18*. Dans *Le crime de l'Albatros*, l'action se situe au printemps 1919, six mois après la signature de l'Armistice. Un producteur de cinéma russe, ce nouvel art qui commence à faire florès comme le

jazz, est retrouvé mort. Le passé militaire d'Alexandre Mekinoff est la clé de cette affaire. Une replongée dans les champs de bataille...

Elizabeth Speller, pour son premier roman *Le retour du capitaine Emmett*, conte, à son tour, l'enquête d'un survivant sur son ami d'enfance qui se serait suicidé. La prise de conscience est d'abord celle de l'enquêteur, prise de conscience de son propre vécu. Son environnement est composé de morts ou de handicapés. Comment se construire un avenir ? Un roman qui se veut complet avec une histoire d'amour, de réinsertion, mais un peu trop bavard et un épilogue qui ne s'imposait pas. Le lecteur avait compris. Elle insiste, par contre justement, sur les fusillés soi-disant déserteurs, ceux qui avaient affiché leur peur ou qui avaient fui ou s'étaient révoltés. Les cours martiales ne chômaient pas.

Odile Bouhier, poursuivant sa saga de la construction de la police scientifique à Lyon, met en scène les effets destruc-



turants de la guerre sur des personnalités. Pas vraiment d'histoire dans *La nuit, in extremis* mais des descriptions quasi cliniques des traumatismes post-guerre. Dans le même mouvement, elle prend en compte les progrès de la science, pas assez rapides cependant pour sauver les patients. L'enquête est plus sur le commissaire Kolvair, un des héros récurrents de cette série, que sur le meurtrier lui-même. Le meurtre oblige le commissaire à prendre la mesure des marques de la guerre sur sa personnalité.

À lire pour éviter de commémorer sans réfléchir... ■
N. B.
• *Le crime de l'Albatros*, Thierry Bourcy, Folio/policier ; *Le retour du capitaine Emmett*, Elizabeth Speller, traduit par Bella Norac, 10/18 ; *Minuit, in extremis*, Odile Bouhier, 10/18 Grands détectives.

Le basculement d'un monde

Le monde qui s'est construit depuis la fin de la Seconde guerre mondiale est en train de sombrer. Le capitalisme connaît une période de mutation fondamentale. Il est obligé de se révolutionner pour continuer à vivre. Les formes anciennes ne sont plus adaptées à la nouvelle réalité du monde. Les crises s'em-mêlent. Crises financière, économique, sociale mais aussi culturelle, écologique avec une mention particulière pour la politique. L'action politique n'est plus légitime faute d'un récit d'avenir. Les politiques économiques d'austérité bouchent le futur. Elles sapent la légitimité des États. *Nouvelles guerres*, titre de l'État du monde 2015, insiste sur les causes de ces guerres « non classiques » comme celles du Moyen-Orient, « fusionnant totalement le social et le politique » et « dérivent d'un échec de l'État »

comme l'écrit Bertrand Badie. Il ouvre ainsi la porte à de nouvelles réflexions. Les auteurs insistent sur les crises sociales, notamment liées à la montée des inégalités, comme vecteur de ces nouvelles guerres qui ne pourront être gagnées que sur le terrain politique et social.

L'économie mondiale 2015, du CEPII et *L'économie française 2015* de l'OFCE font la preuve que les prévisions deviennent aléatoires tellement les facteurs géopolitiques se mêlent à l'analyse de la conjoncture économique. Les risques sont visibles, de la déflation – le CEPII préfère parler de « lowflation » –, de la crise financière et d'une dépression toujours à l'horizon. Dans ce monde en mutation, *les pays émergents* donnent l'im-



pression de résister à la crise en connaissant des taux de croissance importants. Peut-on déterminer une homogénéité des « BRICS » – Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud ? Pierre Salama dans *Des pays toujours émergents ?* répond à cette question et d'autres dans ce petit livre issu de la collection « Doc en poche » de la documentation française. Une synthèse qui permet de comprendre les transformations dans la division internationale du travail et par-là même d'appréhender la dimension de la crise actuelle. ■ **Nicolas Bénéès**

• *Nouvelles guerres. L'état du monde 2015*, sous la direction de Bertrand Badie et Dominique Vidal, La Découverte ; *L'économie mondiale 2015*, CEPII, *L'économie française 2015*, OFCE, Repères/La Découverte ; *Des pays toujours émergents ?*, Pierre Salama, Doc en poche/La documentation française.



Le coin de la BD

Le Photographe - récit d'une mission humanitaire en Afghanistan

Depuis le 11 septembre, l'Afghanistan est au cœur des préoccupations contemporaines, accusée d'avoir été le nid du fondamentalisme politique d'un Ben Laden. En 1986, dans un contexte de guerre froide, les Moudjahidin luttent depuis sept ans contre l'invasion russe de leur territoire. *Le Photographe*, c'est lui, Didier Lefèvre, reporter disparu prématurément en 2007. Il quitte Paris en juillet 1986 pour suivre une équipe de *Médecins Sans Frontière* chargée de ravitailler deux hôpitaux de campagne au cœur de l'Afghanistan. Son aventure va durer trois mois, rapportés en trois tomes de bande dessinée.

D'abord la longue marche des hommes du Pakistan à l'Afghanistan à travers la chaîne himalayenne : une caravane d'une centaine d'ânes, de vingt chevaux et d'une centaine d'hommes qui convoient armes et médicaments. Il faut franchir sept à huit cols à plus de cinq mille mètres d'altitude. Les animaux souffrent énormément, certains sont abandonnés sur la route. Le deuxième tome, paru en 2004, s'attache aux interventions de l'équipe médicale, de la chirurgie de guerre aux opérations bénignes, dans un hôpital de fortune. En octobre, Didier Lefèvre a terminé sa mission. Il décide alors de rentrer seul au Pakistan en dépit des réticences de Juliette Fournot, la responsable de l'expédition. Ce retour prend les allures d'une expérience initiatique qui faillit bien coûter la vie au reporter. Le troisième tome est complété d'un précieux film de 40 minutes tourné par Juliette Fournot qui livre la vision d'une femme chef de mission dans un

monde profondément masculin.

Près de trente ans après, la force du récit de Didier Lefèvre est intacte. Son talent de conteur et de photographe a été admirablement rendu par Emmanuel Guibert, dessinateur et maître d'œuvre de la série. Le photoreportage en noir et blanc, art de l'instant, s'intègre parfaitement au récit fait en bandes dessinées. Les clichés, sous forme de planches-contact, sont restitués en séquences tantôt grossies, tantôt diminuées. La conservation du bord noir rappelle la délimitation de la case. Le témoignage du photographe est rendu à la manière d'une voix off à travers des narratifs sur fond jaune clair. Le lecteur suit donc l'histoire à travers les yeux de celui qui méconnaît tout du monde qu'il est venu filmer. Le dessin fait le lien entre les mots et les photos. L'ensemble est habilement mis en page par Frédéric Lemerrier, le monteur, qui tisse avec talent ces supports hétérogènes. « Tout cela, écrit Guibert, dans l'idée de montrer dans le détail ce qui l'est rarement : un reportage en train de se faire, une mission humanitaire au jour le jour, le destin d'une population de montagnards aux prises avec la guerre. » Passionné de dessin et d'histoires vraies, Emmanuel Guibert est également connu pour *La guerre d'Alan*, d'après les souvenirs d'un soldat américain de la Seconde Guerre mondiale. À l'origine de chaque œuvre, des heures de conversation avec ceux qui étaient ou sont devenus des amis. ■



Stéphanie Marco
• *Le Photographe, L'intégrale* de Guibert/Lefèvre/Lemerrier, Aire Libre, Dupuis, 2010.

► GENRE ! L'ESSENTIEL POUR COMPRENDRE

Il n'y a pas de théorie du genre. Le genre est un outil pour interroger des pratiques, des formes de pensée ou justement des théories. À rebours de l'usage partisan qui tend à le présenter comme une idéologie une et figée, cet ouvrage, en se présentant comme un manuel aux entrées multiples, rend justice à la richesse des perspectives ouvertes par un concept qui est lui-même le fruit de pratiques intellectuelles très diverses. *D'Assignment de genre à Violence de genre*, de Cisgenre à Technologies de genre, de Judith Butler à Monique Wittig en passant par *Genre en médecine, en droit ou en philosophie*, le lecteur découvre un concept heuristique d'une puissante vitalité. **Caroline Chevê**

• *Genre ! L'essentiel pour comprendre*, dirigé par A. Alessandrin et B. Bellebeau, Miroir/miroirs, hors-série n° 1, éditions Des ailes sur un tracteur.



Une revue nécessaire

Les revues de débats et d'analyses se font rares. Contre Temps est une exception. Qu'il faut soutenir. Le numéro de ce 3^e trimestre propose une série de réflexions sur les Extrêmes droites qui prennent une place importante dans le champ politique reflétant les cassures des sociétés européennes et l'absence de réponses face à la crise globale vécue par le capitalisme. L'autre dossier porte sur le retour de l'autogestion et enfin, le cahier de l'OMOS, « Qu'est-ce que travailler ? » interrogation nécessaire en ces temps de travailler plus...



FOR THE KIDS

Pouvoir des livres

Dans le chaudron de Marine Carteron mijotent des personnages aux petits oignons, des gentils et des méchants bien croqués, une intrigue prenante assaisonnée d'une pincée de fantaisie... Imaginez que des personnes mal intentionnées, les autodafeurs, s'attaquent aux archives et aux bibliothèques pour voler les documents ou les détruire. Simplement parce qu'ils savent que la connaissance donne du pouvoir et que, pour eux, le pouvoir doit rester aux mains des nantis... La vie d'Auguste Mars, 15 ans, bascule le jour où son père meurt dans un accident de voiture et où les autodafeurs s'attaquent au reste de la famille. Auguste et sa petite sœur, Césarine, découvrent alors qu'ils ont un rôle à jouer dans cette guerre sans pitié ! Un style plein d'humour, bien adapté aux ados de 11 ans et plus. **C. Pillé**

• *Les autodafeurs* de Marine Carteron. Le Rouergue, coll. doado, 2014, 329 p., 14 €.



D'UN DOCUMENTAIRE À LA FICTION, D'AUTRES REGARDS SUR NOTRE MONDE

Un documentaire tendre et généreux

Bernard Richard avait réalisé en 2009, *Solstices, les enfants de la parole*, un premier regard sur des enfants autistes. Sa rencontre avec Marie Allione, pédopsychiatre, chef de secteur et de service pédopsychiatrique dans un hôpital de jour, va l'amener à revenir sur le sujet et à filmer pendant huit semaines, répartis sur six mois, le quotidien d'enfants autistes suivis dans l'annexe d'un hôpital nommé « la Rose verte ». Parallèlement, il a suivi les soignants dans leurs activités thérapeutiques et éducatives ainsi qu'un certain nombre de parents étroitement impliqués. Comment soigne-t-on l'autisme en respectant la singularité de chaque enfant ? Comment les familles prennent-elles le relais du processus engagé ? La caméra de Bernard Richard, patiente et sereine, apporte doucement les réponses. Le décor aseptisé du lieu se charge vite de chaleur et d'humanité et le périmètre de « la Rose verte » devient un lieu familier comme le deviennent vite les enfants, les intervenants et les parents.



La durée du tournage permet de constater les progrès de certains enfants, d'expliquer la pédopsychiatrie « à la française », fondée sur une longue pratique clinique, une constante recherche théorique, l'interprétation d'approches diversifiées et l'engagement d'un travail de réflexion permanent basé sur le pouvoir de la parole. ■ **Francis Dubois**

• *Les enfants de la Rose verte*, Bernard Richard.



Un chef-d'œuvre

Kolia vit dans une petite ville du nord de la Russie au bord de la mer des Barents, propriétaire d'un garage qui jouxte la maison où il vit avec sa femme et son fils. Vadim Cheleviat, le maire de la ville a des projets immobiliers et souhaite s'approprier les biens de Kolia. Il ne supporte pas l'idée d'être dépossédé de ce qui constitue sa vie et décide de s'opposer à l'expropriation. Kolia provoque la colère des autorités locales. Pourrait-il se mesurer au pouvoir ?

Le film de Andreï Zviaguintsev obtint au dernier festival de Cannes le Prix du scénario. Il méritait une récompense plus prestigieuse tant il présente toutes les caractéristiques d'un chef d'œuvre. Passant de la bouffonnerie à la tragédie, du drame intime à une féroce satire politique, *Léviathan* brille par sa mise en scène parfois « à couper le souffle ». Le parti-pris de l'utilisation grandiose des vastes espaces, de la beauté « tragique » des paysages, une grande maîtrise des lumières ainsi qu'une direction d'acteurs de haute volée en font une œuvre d'une grande force. Un film qui parle de tous les pouvoirs, de toutes les injustices et de ce qu'il reste aujourd'hui des valeurs de l'Église. ■ **F. D.**

• *Léviathan*, Andreï Zviaguintsev (Russie).

DVD

Un grand succès

Les jours heureux permet d'organiser, avec des salles accueillantes, des projections publiques (www.lesjoursheureux.net). La sortie en DVD permet de démultiplier la réflexion autour de ce film, en particulier dans les lycées et les universités. ■ **P. L.**
• Commande www.cp-productions.fr
Livret pédagogique <http://lesjoursheureux.net/dossier-pedagogique>.



Des précurseurs en série...

Dans l'Amérique puritaine des années 50/60, le célèbre chirurgien gynécologue W. Masters entend des recherches sur la sexualité. Virginia Johnson, sa secrétaire, femme libérée qui assume sa vie sexuelle, s'impose comme collaboratrice après bien des efforts, apportant la dimension relationnelle et psychologique indispensable à leur travail. Cette complémentarité leur permettra de mener à bien un projet en butte aux tabous et préjugés de l'époque, projet qui posera les fondements de la sexologie moderne.

La série, inspirée de la réalité et de l'ouvrage de T. Maier (2009), est centrée sur leurs recherches, sur l'évolution des relations homme/femme au sein de la société. La qualité des dialogues et de l'interprétation la rend passionnante. Et en prime, un générique plein d'humour. ■ **Cathie Pillé**

• *Masters of sex* de Michelle Ashford, 201. Saison 1 en DVD.

MUSIQUE

• CLASSIQUE

Un poignant testament

Dans *Sarabande*, le dernier film de Bergman, on se souvient de cette scène hallucinée où Johan écoute, fasciné, le scherzo de la 9^e et dernière symphonie de Bruckner (1824-1896), l'oreille collée contre l'enceinte du tourne-disque. C'est cette symphonie qui fut également le dernier enregistrement d'un immense chef, Claudio Abbado, à la tête du Lucerne Festival Orchestra. En dirigeant cette œuvre qui ouvre sur l'infini, Abbado se savait condamné. Le chef milanais, qui prit la succession de Karajan à l'orchestre philharmonique de Berlin, après avoir été directeur de la Scala de Milan, était en effet atteint d'un cancer qui l'a emporté en janvier 2014. Il nous livre de la 9^e symphonie de Bruckner une version inoubliable, d'une indicible tristesse, toute viennoise dans le premier mouvement, qui annonce déjà l'adagio final, tragique et désespéré. L'orchestre avance, sûrement, vers l'abîme de cette symphonie inachevée, faisant entendre avec force la solennité brucknerienne, adoucie par la grâce et l'élégance de la direction d'Abbado. Un poignant moment de musique, le dernier, hélas. En écoutant les dernières mesures de cette symphonie, sublime cathédrale de notes, on ne peut qu'avoir le cœur ému, en songeant à leur valeur définitive et testamentaire... ■ **Nicolas Morvan**
• *Bruckner*, symphonie numéro 9. Lucerne Festival Orchestra, C. Abbado, Deutsche Grammophon.

• DES MUSIQUES DU MONDE AU JAZZ

C'est l'automne, les musiques se ramassent à la pelle

Le festival *villes des musiques du monde* met le cap, pour sa 15^e édition, sur la Louisiane et plus spécifiquement sur un quartier de la Nouvelle Orléans, Congo Square, lieu mythique de la rencontre entre les cultures européennes et africaines. Créé en Seine-et-Denis, il va irradier seize villes, incluant



Paris, pour des rencontres sans frontières alliant musiques – jazz, funk, gospel... –, spectacles pour enfants, des repas, des recettes de cuisines et en clôture un grand bal des familles.

• Du 10/10 au 9/11, reservation@villesdesmusiquesdumonde.com

Les Nuits de Champagne rendent hommage à Jacques Brel en s'intitulant *Au suivant !* avec deux créations polyphoniques. La première le 19/10 qui réunira sept cents collégiens du Chœur de l'Aube et la seconde les 24-25/10 avec huit cent cinquante choristes et trois artistes contemporains Clarika, Pierre Lapointe et Yves Jamait. Pour le reste une programmation ouverte aux nouveaux talents pour des concerts gratuits et en vedettes Maxime Le Forestier, Bernard Lavilliers, Julien Doré. Un feu d'artifice de la chanson française bien dans le style du grand Jacques.

• Du 19 au 25/10, Troyes.
Tél. 03 25 40 02 03.
www.nuitsdechampagne.com

Côté jazz, Clermont-Ferrand organise *Jazz en tête*. Un festival qui mêle les films documentaires, sur Don Cherry, Abbey Lincoln ; les animations de la librairie Les Volcans, des expositions, des Jam-Sessions, des concerts hors les murs, une rencontre avec les lycéens, un festival off, et les concerts. Se feront entendre Henry Butler, Pierre de Bethmann et Vincent Peirani, Zara McFarlane entre autre.

• Du 14 au 18/10, rens. 09 82 47 01 97. jazzentete.com

Jazz au fil de l'Oise fait vibrer le Val-d'Oise aux sons de musiques sans frontières. Du jazz classique au Klezmer en passant par le tango, la poésie... sans contexte la vedette sera le chanteur Gregory Porter. Il ne faudra pas rater le duo Dave Douglas – trompettiste et compositeur lié à l'univers de John Zorn –, Joe Lovano, une des grandes voix du saxophone ténor, ni les découvertes possibles.

• Du 7/11 au 14/12, rens. 01 34 48 45 03, www.jafo95.com

D'Jazz Nevers Festival est aussi un festival complet avec des films, sur Mingus mais aussi sur le chanteur-compositeur Allain Leprest ; des concerts gratuits, des rencontres avec des publics, une conférence et une pléthore de concerts réunissant toute la fine fleur du jazz. ■ **N. Bénies**
• Du 8 au 15/11, rens. 03 86 57 00 00, Djazznevers.com





EXPOSITIONS

Collections d'automne

Cet automne, vous pouvez encore profiter de la rétrospective Viallat, au musée Fabre de Montpellier (jusqu'au 2/11) et découvrir la richesse et la diversité de son œuvre, au-delà du motif répétitif et neutre du « haricot ». À la prison Sainte-Anne d'Avignon, la collection Lambert reste visible jusqu'au 25 novembre. Bonne idée que d'investir ce lieu extraordinaire. Mais pourquoi n'est-on pas complètement convaincu ? L'accrochage qui colle parfois de façon trop démonstrative au



Gallimard publie une sorte de catalogue de l'exposition Niki de Saint Phalle en un format réduit sous forme d'origami.

lieu, ou bien, au contraire, n'en tire pas assez parti ? La collection elle-même, finalement assez peu cohérente et assez inégale ? Malgré ces réserves, on peut voir cette « disparition des lucioles ». En arts plastiques, l'événement de cet été a été, bien sûr,

l'ouverture du musée Soulages à Rodez. Déjà, les expositions de l'automne arrivent : le nouvel accrochage du Musée national d'art moderne et l'exposition Duchamp. *La peinture, même*, au Centre Pompidou, Sonia Delaunay et ses *Couleurs de l'abstraction* au musée d'art moderne de la Ville de Paris, Niki de Saint Phalle au Grand Palais. Le musée Picasso ré-ouvre enfin le 25/10. Après les péripéties des derniers mois, le nouveau



Marcel Duchamp

FDCA (association française de diffusion des centres d'art) proposent des initiatives, souvent gratuites ou peu onéreuses, pour tous les publics dont les scolaires. Les FRAC (fonds régionaux d'art contemporain) jouent aussi un grand rôle. Ces institutions, fragiles



Laurent Le Bon

en ces temps de restrictions budgétaires, ont besoin du public pour conforter leur travail et leur légitimité. N'hésitez pas, il se passe forcément toujours quelque chose autour de votre établissement... ■ Sylvie Chardon

• www.tram-idf.fr ; www.dca-art.com
www.frac-platform.com

La Imaginación del Futuro

Le talent théâtral au service de la manipulation de l'histoire

Une jeune troupe chilienne insolente et inventive, un spectacle en espagnol surtitré en français, la mise en scène du dernier discours de Salvador Allende dans le palais présidentiel attaqué par l'armée pinochetiste : il y avait de quoi attirer les hispanophones et tous ceux qui s'intéressent à l'Amérique Latine au festival d'Avignon ! Certes, on ne peut accuser la compagnie *La Resentida* de faire du théâtre ennuyeux : la forme brillante et énergique tient en haleine, le ton polémique secoue et les acteurs sont époustouflants. De manière originale et souvent drôle, le metteur en scène, Marco Layera, joue sur les codes du show télévisé et de la publicité, avec un sens de la provocation et de la démesure qui pourrait être revigorant mais tombe dans la caricature et l'outrance, créant le malaise, et instrumentalisant le public. Le procédé est efficace d'un point de vue théâtral mais très douteux



sur le fond. Peut-on rire de tout ? Y compris d'une farce qui tourne en dérision la figure d'Allende et ridiculise les idées de solidarité et de progrès sociaux ?

En fait, c'est à une entreprise révisionniste que nous avons assisté à Avignon : loin de revenir sur l'espoir représenté par l'*Unité Populaire* et sur les causes du coup d'État, la pièce suggère, 40 ans après, que cette utopie n'était que le caprice d'un président bourgeois, influencé par une équipe de ministres cyniques, seul coupable des années tragiques qui ont suivi.

Des représentations sont prévues à Paris et en province : les associations de solidarité avec l'Amérique Latine, les ex-prisonniers politiques chiliens s'en saisiront pour exprimer une tout autre vision de cette page de l'Histoire et des luttes actuelles au Chili. ■ Cathy Ferré

• *Du théâtre interactif pour (dé)jouer le réel*, Bernard Grosjean, Lansman Éditeur/Promotion Théâtre.

Créations et chansons

Coline Malice, fait partie de ces jeunes artistes qui sont à la fois musiciens et auteurs/interprètes de textes donnant à penser notre quotidien, empreints de poésie, d'humour, d'indignations, et d'un brin de malice comme il se doit pour Coline. Après son album *Clandestine* (voir www.snes.edu/Clandestine.html), elle a sorti cet été simultanément deux nouveaux albums. *Les nouveaux riches*, titre d'une des treize chansons reprenant quelques-unes de ses expressions scéniques en rapport avec les arts plastiques, dont un très bel hommage à Frida Kahlo. Et son premier CD pour enfants, *Drôle de marionnette*. Elle sera sur la scène du Vingtième Théâtre le 3 novembre, en première partie de Francesca Solleville, puis, le 9 février 2015, en spectacle complet intitulé *Les chansons sont des toiles qu'on repeint tous les soirs...* Ses autres concerts à travers la France, notamment dans la région d'adoption de cette artiste originaire de Belgique (www.colinemaleice.com), comme ceux de Francesca Solleville et de la plupart des artistes, sont à découvrir sur www.quichanteceso.com le très documenté site d'Éric Nadot, fondateur de « Tranches de scènes ».

Ph. Laville
• Vingtième théâtre - 7, rue des Patrières, 75020 Paris, www.vingtiemetheatre.com. Partenariat « Réduc'Snes » sur réservation auprès de Cristine Hudin, édito Mistiroux 01 43 52 20 40 / 06 12 25 52 85.

Un classique

La France et le jazz, une histoire d'amour. Dans aucun autre pays, mis à part les États-Unis bien sûr, le jazz n'a eu autant d'influence et de présence. Les surréalistes, à commencer par Michel Leiris, ont fait de cette musique-art-de-vivre l'étendard de leur révolte dans l'entre-deux-guerres. Charles Delaunay a créé le label « Swing », le seul label uniquement consacré au jazz en même temps que la revue *Jazz Hot*. Il fut aussi le premier discographe. André Hodeir (1921-2011), après la Seconde Guerre mondiale, en 1954, a publié un essai qui reste un grand texte sur le jazz comme sur la modernité *Hommes et problèmes du jazz* - première édition chez Flammarion - que les Parenthèses vient de rééditer. Il n'était plus disponible en français alors qu'il connaît des rééditions successives de l'autre côté de l'Atlantique. C'est la première analyse musicologique à partir des enregistrements, seule façon d'aborder l'histoire du jazz. André Hodeir fut d'abord violoniste sous le nom de Claude Laurence pendant la période de l'Occupation puis compositeur et, enfin, écrivain.

N. B.
• *Hommes et problèmes du jazz*, André Hodeir, éditions Parenthèses.

L'actualité culturelle sur internet

En complément des pages de ce Magazine, chaque semaine de nombreux nouveaux articles sur www.snes.edu/Culture.html qui comporte une dizaine de rubriques : cinéma, théâtre, musique, arts plastiques, rencontres et débats, festivals, livres et créations de collègues... pour ne citer que les plus fréquemment actualisées. Outre de nombreuses informations sur l'actualité culturelle, est accessible en permanence la liste de la centaine de lieux culturels et festivals partenaires « Réduc'snes » (= tarif réduit sur réservation et présentation de la carte SNES) dans toute la France...

N'hésitez pas à solliciter des lieux ou festivals que vous appréciez et qui ne seraient pas partenaires pour qu'ils le deviennent, et nous en informer...
Philippe.Laville@snes.edu

CET ÉTÉ ENCORE, LE PROCHE-ORIENT était sous le feu des projecteurs. Gaza sous les bombes de Tsahal une nouvelle fois... de la dignité de tout un peuple endurent les épreuves imposées par Israël, mais aussi les errements de ses propres

« On a évacué Gaza pour ne pas arriver à un État palestinien »

Retour sur le conflit

L'US : Quelles sont les origines du conflit entre Israël et le Hamas à Gaza ?

Shlomo Sand : En 2006, Sharon a quitté Gaza, évacué les colonies et bâti une « réserve d'indiens » séparée de la Cisjordanie. Ce n'est pas un État indépendant. La faiblesse des mouvements palestiniens et la corruption des élites laïques palestiniennes, ont rendu Hamas plus important. Il a pris le pouvoir à Gaza par les élections et Israël a organisé le blocus. Cela a donné des conflits en 2007, 2009, 2012 et 2014. Israël a quitté Gaza car dans la mythologie sioniste elle n'est pas le coeur de l'ancienne patrie mythologique, la Terre d'Israël, comme l'est la Cisjordanie. Sharon a quitté Gaza pour ne pas évacuer la Cisjordanie, pour ne pas arriver à un État palestinien sans penser que Gaza pourrait déranger la vie quotidienne israélienne.

Cet été, des groupes locaux non identifiés ont kidnappés et assassinés trois jeunes colons. C'est une des premières fois que Hamas n'a pas pris la responsabilité de ce type d'action. Israël a profité de la situation pour attaquer Hamas et étirer ses liens avec Abbas. Israël ne veut pas du rapprochement entre Hamas et l'Autorité Palestinienne et a arrêté en Cisjordanie d'anciens prisonniers libérés dans le « deal Gilad Shalit » et des parlementaires palestiniens avec le silence de Mahmoud Abbas. Hamas ne pouvait pas ne pas agir. Hamas a tiré à l'aveugle mais en tuant surtout des soldats israéliens. Israël prétendait viser les militants du Hamas et a tué surtout des civils. Israël a bombardé la bande de Gaza (1 000 bombes par jour !).

L'US : Quel est le bilan de cette guerre ?

S. S. : Hamas n'a pas gagné la guerre mais Israël non plus. Israël n'a pas réussi à changer la ligne de Khaled Mechaal⁽²⁾ qui pousse vers un compromis historique à la fois avec l'Autorité palestinienne et Israël. Israël qui n'a pas réussi à isoler le Hamas politiquement. Le Hamas continue à soutenir un gouvernement unifié. Israël fait tout avec l'aide de l'Occident pour occulter le fait



Shlomo Sand est un historien israélien, professeur à l'université de Tel Aviv ; il est l'auteur de trois livres sur le sionisme, livres qui ont eu un retentissement très important, et notamment en Israël⁽¹⁾

que le Hamas accepte le principe de la reconnaissance d'Israël puisqu'il entre dans un gouvernement qui l'accepte dans les frontières de 1967. Je ne peux supporter que les médias et le pouvoir en France qui occultent ce fait. J'ai cessé de croire que le gouvernement israélien veut un compromis historique avec les Palestiniens mais que l'Europe n'accepte pas le Hamas est inadmissible à mes yeux.

L'US : Michel Warszawski⁽³⁾ a dit que pour la première fois il avait eu peur en rentrant chez lui. Comment a réagit la société israélienne ?

Il y a des choses inquiétantes dans cette guerre. La société israélienne est devenue plus cruelle, plus raciste, plus aveugle. Une minorité très faible est pour la reconnaissance du Hamas. Dans la gauche israélienne on crie au fascisme mais c'est faux. Dans les médias, le ton était plus raciste qu'autrefois. Dans la société israélienne on trouve des actes racistes plus forts qu'autrefois. Mais on est loin du fascisme. Le libéralisme politique existe toujours. En France durant la guerre d'Algérie on a mis des bombes chez Sartre.

Or, aujourd'hui en Israël, on n'a pas d'organisation militaire et civile forte pour organiser une OAS. Ce n'est pas cela qui m'inquiète. Le degré de racisme, le degré de cette vision ethnocentrique en Israël est très inquiétant. Physiquement j'ai peur mais comme historien je m'inquiète beaucoup plus du fait que la société israélienne vit à côté d'une autre société qu'elle méprise tellement. Cette guerre a tué plus de 400 enfants palestiniens. Cela n'a pas fait bouger la sensibilité juive, le moral juif dont on parle beaucoup. Et le moral israélien est très inquiétant dans la vision de soi et celle d'autrui. C'est cela qui m'inquiète. ■

Propos recueillis par Olivier Sillam

(1) *Comment le peuple juif fut inventé*, Fayard, Paris, 2008, *Comment la terre d'Israël fut inventée*, Flammarion, Paris, 2012, *Comment j'ai cessé d'être juif*, Flammarion, Paris, 2013.

(2) Voir *Comment la terre d'Israël fut inventée*.

(3) Dirigeant politique du Hamas en exil.

(4) Journaliste et militant pacifiste israélien, cofondateur du Centre d'information alternative de Jérusalem.



L'opinion publique mondiale s'est émue de ces immeubles dévastés, de ces milliers de familles endeuillées mais aussi dirigeants. Retour sur ces semaines où le martyr des Palestiniens eut des répercussions pour le moins inédites.

« Le conflit israélo-palestinien est avant tout politique »

La France concernée

L'US : *Quand le sentiment de solidarité envers le peuple palestinien est-il devenu un phénomène de masse en France ? Quelles sont les composantes qui tentent d'organiser ce vaste mouvement d'opinion ? Peut-on parler d'une dérive de cette mouvance vers des thèses identitaires ?*

Marc Hecker : Le militantisme pro-palestinien s'est véritablement développé en France à partir de la guerre des Six Jours en 1967. Dans les premiers temps, il s'est structuré autour de quatre piliers :

- les militants arabes laïques qui, après avoir soutenu l'indépendance de l'Algérie, ont voulu promouvoir l'indépendance de la Palestine ;
- une partie des gaullistes qui, à l'instar du général de Gaulle, ont fait porter la responsabilité de la guerre des Six Jours sur Israël et ont condamné l'occupation des territoires palestiniens ;
- la mouvance des « cathos de gauche » réunie autour de Georges Montaron qui a joué un rôle important dans l'organisation de la première conférence mondiale des chrétiens pour la Palestine ;
- l'extrême gauche qui voyait en Israël une émanation de l'impérialisme occidental. Ce n'est que dans les années 1990 que les associations musulmanes centrées sur la défense de la Palestine se sont développées.

La victoire du Hamas aux élections palestiniennes de 2006 et les affrontements inter-palestiniens qui ont suivi ont eu des résonances en France. Certains militants pro-palestiniens laïques ne sont à l'aise ni avec un mouvement islamiste comme le Hamas, ni avec les signes de religiosité de plus en plus visibles dans les cortèges pro-palestiniens. J'ai vu, lors d'une manifestation parisienne, des militants d'une soixantaine d'années, habitués au slogan « Pour une Palestine laïque et démocratique », décontenancés à la vue de jeunes musulmans interrompant le cortège pour prier. Ces militants laïques ne cessent de rappeler que le conflit israélo-palestinien est avant tout politique et ne doit pas être vu uniquement à travers un prisme religieux.

L'US : *Les manifestations de cet été ont notamment réuni beaucoup de jeunes. Comment expliquez-vous cette mobilisation ?*

M. H. : Le conflit israélo-palestinien est probablement la question de politique étrangère qui suscite les plus importantes mobilisations sur le territoire français. Pendant la deuxième Intifada, certains cortèges pro-palestiniens ont réuni plus de 50 000 personnes. Les défilés de cet été ont regroupé moins de monde. Ces défilés étaient très hétéroclites. On pouvait effectivement y voir des jeunes mais aussi des familles et des retraités. Trois raisons contribuent à expliquer pourquoi la



Marc Hecker
Chercheur à l'Institut français des relations internationales (Ifri).
Il est l'auteur de
Intifada française ?
De l'importation du conflit israélo-palestinien
(Ellipses, 2012)

Palestine est une cause si mobilisatrice. Premièrement, la cause palestinienne est, aux yeux de ceux qui la défendent, le symbole de la colonisation, de l'injustice. Deuxièmement, c'est une cause qui résonne de manière particulière chez les jeunes d'origine maghrébine car la Palestine a une dimension quasiment mythique dans le monde arabe. Troisièmement et de façon plus pragmatique, le militantisme pro-palestinien s'est rodé au fil des décennies et les mécanismes de mobilisation fonctionnent bien.



L'US : *Marc Hecker, vous êtes l'auteur de Intifada française. Après les manifestations de juillet, peut-on véritablement parler d'importation du conflit israélo-palestinien en France ?*

M. H. : Dans les années 1970 et 1980, le conflit israélo-palestinien était « exporté » sur le sol français : des groupes armés palestiniens venaient commettre des actions violentes en France et les services secrets israéliens y ont éliminé plusieurs cadres palestiniens. L'expression « importation du conflit israélo-palestinien » est employée régulièrement en France depuis une quinzaine d'années. Le début de la deuxième Intifada a en effet engendré de fortes tensions en France, caractérisées notamment par une hausse

importante des actes antisémites. Contrairement aux années 1970 et 1980, les violences émanent de Français ou de personnes vivant en France depuis de nombreuses années. Au cours de l'été 2014, cette expression a été employée par les plus hautes autorités françaises. Il ne faut pas, toutefois, la prendre au pied de la lettre : si le conflit israélo-palestinien a bien des répercussions violentes en France, la violence n'est pas de la même nature qu'au Proche-Orient où l'on assiste à une véritable guerre. Or, contrairement à ce qu'affirment les Cassandre, la France n'est pas au bord de la guerre civile. ■

Propos recueillis par Thierry Pétrault

TEMPS DE TRAVAIL DES ENSEIGNANTS : la tentative, menée par les employeurs, d'imposer aux enseignants une présence accrue dans les établissements a été repoussée grâce à un mouvement de grève soutenu par les parents et les médias.

Victoire syndicale en Norvège

Comment faire échec à une redéfinition du temps de travail des personnels enseignants qui prévoit plus de présence obligatoire dans l'établissement sous le contrôle du chef d'établissement ? C'est par un mouvement de grève avant et après les congés d'été que les enseignants, à l'initiative du syndicat de l'éducation UEN, sont parvenus à obtenir gain de cause. Pour l'UEN (160 000 adhérents du pré-primaire à l'enseignement supérieur), la grève déclenchée dès le 26 juin est vite apparue comme le seul moyen de faire pression sur l'Association des employeurs (les municipalités) dont l'objectif était de contraindre les enseignants à rester en service dans leur établissement sur la base de 7 heures 30 par journée travaillée. Rappelons qu'en Norvège le temps de travail⁽¹⁾ est établi en nombre d'heures d'enseignement et de temps passé dans l'établissement pour la concertation avec les collègues et les réunions avec les parents. À ces deux éléments s'ajoute le temps réservé à la préparation des cours, la correction des copies et la formation continue.

La grève pour faire respecter l'autonomie professionnelle

Après un long processus de négociations avec les employeurs puis un « référendum » auprès les adhérents concernés, la situation a été jugée inacceptable. Les deux tiers des votes étaient contre la proposition des employeurs. Ce résultat a entraîné une action de grève.



Un établissement a démarré la grève à la veille des vacances d'été puis le mouvement s'est poursuivi tout l'été. Lors de la rentrée scolaire le 18 août,

plus de 8 000 enseignants étaient en grève, 200 établissements fermés et 100 000 élèves sans cours. Le jour de la rentrée, beaucoup d'établissements n'ont pu ouvrir leurs portes. « Ce conflit a révélé à quel point il y avait une crise de confiance entre enseignants et employeurs », souligne Karin Elizabeth Torp, Conseillère auprès du secrétariat permanent de l'UEN. « Un non-respect de la liberté et de l'autonomie professionnelles. Le soutien des parents d'élèves, des élèves, des instituts de formation des enseignants et des médias a été formidable. Grève extrêmement difficile en raison de l'attitude hostile des employeurs. »



Le 1^{er} septembre, la proposition était retirée. Fin du mouvement. Une victoire pour l'UEN et ses adhérents. ■

Odile Cordelier

(1) Pour un professeur de lycée (élèves de 15 à 18 ans), une année de travail compte 1 687,5 heures sur 39 semaines (sur 38 semaines de cours et une semaine consacrée à la formation continue).

De ces 1 687,5 heures, 1 150 heures sont de présence obligatoire (inclus le temps d'enseignement qui en moyenne est de 650 leçons de 45 minutes). Le restant, soit 537,5 heures, étant le point de contestation entre employeurs et enseignants.

UN MOIS AVANT LE SOMMET des chefs d'État de la francophonie à Dakar, le CSFEF⁽¹⁾ y organise sa xiv^e rencontre du 21 au 23 octobre.

Les défis de la francophonie syndicale

En novembre, les chefs d'État de la francophonie se réuniront au Sénégal sur le thème « femmes et jeunes en Francophonie : vecteurs de paix, acteurs de développement ». Auparavant, la xiv^e Rencontre doit rassembler à Dakar une quarantaine de

militants syndicaux de 27 pays de la Francophonie, du 21 au 23 octobre.

Cette rencontre va d'abord permettre de faire le point sur le non-achèvement, dans la plupart des pays d'Afrique francophone, des OMD (Objectifs du millénaire pour le développement), notamment l'Éducation pour tous. Les échanges devront permettre de dégager des axes prioritaires à cibler pour les objectifs « post-2015 », en cours de définition sous l'égide de l'ONU.

Accès à l'école pour tous

L'absence de satisfaction des besoins vitaux, les risques sanitaires récurrents, la nécessité de trouver une voie de développement respectueuse de l'environnement, la persistance de grandes inégalités (notamment hommes-femmes), le difficile cheminement vers la paix et la démocratie, tout plaide pour un accroissement de l'effort de scolarisation : il faut massifier l'accès au premier degré et ouvrir davantage l'accès au second degré. Cela entre

en écho à la campagne menée depuis un an par l'Internationale de l'Éducation « Uni(e)s pour une éducation de qualité » : les États doivent investir dans l'Éducation, avec des enseignants plus nombreux, mieux formés, mieux rémunérés, dans un cadre de travail plus adapté ! Cette rencontre sera également l'occasion, par un travail en ateliers, de croiser les expériences pour renforcer les compétences des militants sur plusieurs thèmes : les droits syndicaux, le dialogue social, la protection sociale, les outils syndicaux, les conditions de travail et la communication.

Les participants auront également la charge de tracer des perspectives de travail pour les années à venir : quel engagement commun pour une plus grande efficacité ? Avec quelles ressources ? De riches débats en perspective ! ■

Florian Lascroux

(1) Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation : regroupe les syndicats des pays de la francophonie affiliés à l'IE (Internationale de l'éducation).



Chiffre

75 %

Le Parlement, un monde d'hommes ?

75 %, c'est le pourcentage d'hommes élus au Sénat la semaine dernière.

C'est à peu de choses près (73 %) le pourcentage d'hommes élus à l'Assemblée nationale, reléguant ainsi la France au 12^e rang européen des femmes élues dans les chambres basses.

Un motif d'espoir cependant : le nombre de femmes élues est en constante augmentation, et la France se place au deuxième rang en Europe pour ce qui est du nombre de femmes ministres.

Les partis politiques doivent tenir leurs engagements pour une plus juste représentation des femmes en politique.

Adoption après PMA à l'étranger

Primauté de l'intérêt de l'enfant

La Cour de cassation a tranché : *Le recours à l'assistance médicale à la procréation, sous la forme d'une insémination artificielle avec donneur anonyme à l'étranger, ne fait pas obstacle au prononcé de l'adoption, par l'épouse de la mère, de l'enfant né de cette procréation, dès lors que les conditions légales de l'adoption sont réunies et qu'elle est conforme à l'intérêt de l'enfant.* L'enfant issu de PMA pourra donc être adopté par la conjointe de la mère. Une victoire pour ces familles que certains tribunaux refusaient encore de reconnaître et pour les enfants que le droit protège enfin complètement.

MIE

Mineurs isolés étrangers

Le défenseur des droits vient de faire en cette rentrée un rappel à l'ordre sévère à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de Paris. En effet, la situation est dramatique : plusieurs dizaines d'enfants, de mineurs isolés (sans famille) errent la nuit dans les rues de Paris, se nourrissent quand ils en ont l'occasion, allant parfois en cours sans disposer d'un cahier.

L'ASE de Paris a recours à des tests osseux aux résultats douteux, refusant de reconnaître les documents d'état civil officiels, contestant systématiquement la minorité de nombreux jeunes, et laisse ceux-ci sans la protection qui leur est pourtant due. Des comités de soutien se mettent en place dans les arrondissements de la capitale, mais cette aide ne peut pallier les manquements des services publics.

Une initiative d'ampleur nationale est en train de se mettre en place pour le mois de novembre : le SNES-FSU en sera !

RÉFORME DE LA JUSTICE

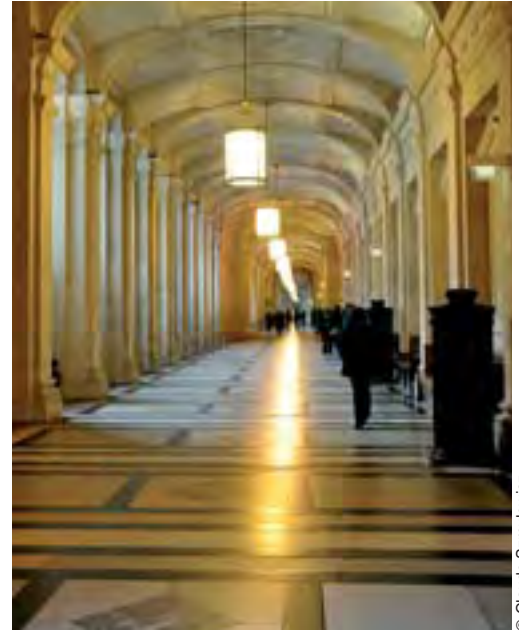
Des améliorations partielles

Le 10 septembre, la garde des Sceaux a présenté son plan de réforme de la justice, dont l'ambition affichée est une plus forte proximité avec la justice. Simplification des démarches, plus grande accessibilité aux informations, retrait et état d'avancement de dossiers (divorce, tutelle...) via un guichet unique dans chaque tribunal, et aussi suivi par internet : cette modernisation s'avérait cruciale après la vague de fermetures de tribunaux de l'ère Sarkozy, qui avait coupé encore un peu plus certaines populations de l'accès à la justice.

Les oubliés de la réforme

L'amélioration de l'aide aux victimes, les initiatives de médiation et de « justice restauratrice » – c'est-à-dire lorsque l'auteur « répare » les dégâts –, les moyens donnés pour le suivi des peines en milieu ouvert, ne suffisent pourtant pas à masquer l'indigence de l'aide juridictionnelle pour laquelle rien n'a été fait, ni l'absence d'ambition en matière de dépenalisation de certains délits. ■

Aurélia Sarrasin



© Claude Szmulewicz

ABANDON DES LOIS ANTI IVG EN ESPAGNE

Belle victoire des Européen-nes



© Olly / Fotolia.fr

Ne boudons pas notre plaisir : nous avons fait reculer l'obscurantisme en Espagne, et donc en Europe. La loi anti-IVG défendue en dépit du bon sens par une frange ultra-minoritaire de la droite catholique espagnole a été, de l'aveu même du Premier ministre, enterrée sans fleurs ni couronnes.

Ce projet, symbole d'une ultra-droite qui entendait reprendre la main sur la société, a rencontré une opposition très large, bien au-delà des clivages politiques traditionnels. Selon l'avant-projet de loi

approuvé par le Conseil des ministres, l'interruption volontaire de grossesse aurait été totalement interdite aux femmes. Dans un geste magnanime, les ultras l'avaient tout de même permis en cas de viol (*sic*) ou de graves difficultés psychologiques pour la femme.

De toute façon, même dans ces deux cas, ne nous leurrons pas : tout était fait pour entraver l'accès à l'IVG. Inévitablement, parmi les femmes souhaitant exercer leur droit à avorter, les plus riches se seraient tournées vers l'étranger, tandis que les plus pauvres auraient été contraintes de se tourner vers des cliniques et méthodes clandestines. Pratiques que beaucoup de pays européens pratiquaient dans les années soixante...

Victoire des mobilisations

Dans de nombreux pays d'Europe, et en France en particulier, des voix s'étaient élevées pour défendre le droit des femmes à disposer de leur corps, un droit que beaucoup pensaient acquis. S'il est une leçon à tirer de l'épisode espagnol, c'est que la mobilisation paye et que les politiques ne peuvent imposer de réforme contre leurs électeurs, contre la société en général, contre les femmes en particulier. Les droits des femmes ont été défendus largement par des femmes et des hommes, la société civile s'est levée pour refuser le diktat d'une droite extrême.

Signe de cette défaite, le ministre de la Justice, Alberto Ruiz-Gallardon, qui portait ce projet par conviction personnelle, a démissionné et s'est retiré de la vie politique. ■

A. R.

Élections professionnelles

Prévues par le statut général de la Fonction Publique, les élections par les fonctionnaires de leurs représentants dans les différents commissions et conseils sont un enjeu essentiel pour la défense des personnels et du métier. Malgré la mise en place cahotique, et uniquement dans l'Éducation nationale, du vote électronique en 2011 qui a conduit à une baisse importante de la participation, le SNES-FSU est resté majoritaire. Du 27 novembre au 4 décembre, il s'agira donc de renforcer la légitimité du SNES et de la FSU en votant. Comment se déroule le vote ? À quoi servent les instances pour lesquelles nous désignons des représentants ?

Vote électronique

Mode d'emploi

Depuis 2011, le vote se fait exclusivement par voie électronique et ce n'est pas toujours simple. Les élections se déroulent au scrutin de liste à un seul tour, et les sièges sont attribués proportionnellement au nombre de voix recueillies par chaque liste. Il est possible de voter depuis n'importe quel ordinateur connecté à internet et à toute heure, entre le 27 novembre et le 04 décembre 17 heures. Cependant, vues les difficultés rencontrées en 2011, la FSU a obtenu que le vote électronique soit organisé aussi dans chaque établissement le 04 décembre. Dès le 22 septembre assurez-vous que votre messagerie professionnelle (prénom.nom@ac-XXX.fr) fonctionne ! C'est via celle-ci que vous pourrez accéder à votre espace électeur. N'attendez pas ! ■

Élections professionnelles du 27/11 au 4/12/2014

JE VOTE SNES
JE VOTE FSU



ENSEMBLE, POUR REVALORISER LE SECOND DEGRÉ

Commissaires paritaires

Des élus au service des personnels

Ce sont les instances souvent les mieux connues des collègues car elles sont consultées sur les décisions individuelles concernant les personnels : titularisations, mutations, promotions etc. Dans l'Éducation nationale, les CAP sont constituées par corps (certifiés, agrégés, CPE, CO-Psy) et existent à deux échelons : ministériel (CAP-N) et académique (CAP-A). Pour chaque corps il y a donc deux votes à émettre. Il y a aussi des CAPN pour les chaires supérieures et des CAP auprès de chaque recteur pour les PEGC.

Elles sont composées en nombre égal par les représentants élus des personnels, les commissaires paritaires, et par ceux, désignés, de l'administration.

De la même façon, les agents non titulaires élisent leurs représentants aux commissions consultatives paritaires (CCP). Les représentants des personnels aux CAP et CCP sont élus pour un mandat de quatre ans. ■

CTM

Comités techniques

Les comités techniques ont été créés dans la fonction publique de l'État à la Libération dans le but de mettre en place du paritarisme dans la fonction publique. Les élections professionnelles vont permettre de désigner vos représentants au comité technique ministériel (CTM) ainsi qu'aux comités techniques académiques (CTA). Ils sont consultés, au niveau national, sur les questions liées à la gestion prévisionnelle des effectifs et des emplois, aux statuts et aux règles relatives à l'échelonnement indiciaire, aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents, à la formation et au développement des compétences et qualifications professionnelles. Les CT s'appuient aussi sur les travaux des Comités d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (CHSCT). ■

CSFPE

Le conseil supérieur de la Fonction publique de l'État

L'agglomération de tous les résultats des votes aux différents CT ministériels permettra d'attribuer à la proportionnelle les sièges aux CSFPE et CCFP.

Le CSFPE est consulté sur toutes les questions d'ordre général concernant la fonction publique de l'État (droits et obligations des fonctionnaires par exemple). Le Conseil commun de la fonction publique (CCFP) a été créé par le décret du 30 janvier 2012. Il intervient pour toute question d'ordre général commune aux trois fonctions publiques. ■

Chiffre

4 ans
C'EST LA DURÉE
DU MANDAT
DE VOS ÉLUS !



Livres

Dominique Andolfatto, *L'univers des élections professionnelles. Travail et société au crible des urnes*, Paris, Les éditions ouvrières, 1992, 223 p.

Histoire de la Fédération syndicale unitaire. Tome 1, Une percée flamboyante [Texte imprimé] : 1993-1997 / Raphaël Szajinfeld ; préface de René Mouriaux



Outil

Pour plus d'informations sur les modalités du vote : www.fsu.fr/-Les-modalites-de-vote-.html

CONSTRUISONS
ENSEMBLE
L'ÉDUCATION
DE DEMAIN !

Educatec Educative

Le salon professionnel de l'Éducation
Primaire, Secondaire & Supérieur

26, 27 &
28 NOV.
2014
Pavillon 7.3 - Paris
Porte de Versailles

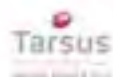
- Technologies de l'information et de la communication pour l'éducation
- Audiovisuel
- Ressources pédagogiques
- Édition numérique
- Sciences & Physique & Technologie
- Services & Matériel pour le secteur éducatif

avec le soutien de



Partenaire Officiel

Un événement



Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés au SNES • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

LOCATIONS

Val-d'Isère, loue centre, 40 m², calme, garage. Tél. 06 80 63 08 68

Paris 5^e, métro Monge, loue gd studio très calme, vac. scol. et plus, 360€/sem. Tél. 06 19 11 43 29

Venise, centre ville, part. loue appts 2/6 pers. Tél. 04 73 33 55 95

Domaine Alpe-d'Huez, 1 600 m, loue ds village appart. 3 p., 6 pers. dans chalet pied pistes. Hors ou pendant vac. : 450 € à 730 €/semaine. Tél. 01 45 38 51 57

N'hésitez pas à commander en ligne sur www.adapt.snes.edu
rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisé) et le port est gratuit !



Collège commun, collège humain

Massification, culture commune : quelles stratégies ?

- Denis Paget, Éditions Syllepsis, Institut de la FSU, Adapt/SNES, 2014, 10 euros

Quand les paysans sèment la révolte...

L'histoire des paysans en France n'est pas celle d'un monde traditionnel et immobile, loin s'en faut. Les luttes paysannes, nombreuses à toutes les époques, marquent l'histoire de ce groupe social qui participe aux évolutions politiques, économiques et sociétales du pays.

Déjà sous l'Ancien Régime, les archives judiciaires dévoilent des conflits paysans fréquents, avec des causes et une intensité très variables selon les localités et les périodes. Au XIX^e siècle, l'agitation paysanne évolue vers des mouvements de résistance à l'échelle nationale et des grèves dans certaines régions. Enfin depuis les années 1960, le monde paysan, qui se syndicalise, doit faire face à des enjeux nouveaux comme la mondialisation ou l'agriculture biologique.

Le présent ouvrage révèle trois siècles de luttes et de contestations au sein des campagnes françaises, du XVIII^e siècle à aujourd'hui.

- Coordonné par Yohan Odvard, Adapt, 2013, 62 p., 11 euros franco de port.

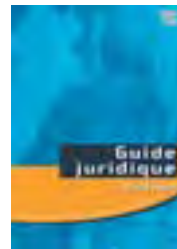


Professeur, comment faire ?

Conseils pour mieux vivre son métier

Sans prétendre remplacer la nécessaire formation des enseignants, cet ouvrage donne les repères nécessaires pour que chaque professeur puisse, sans céder à l'improvisation ou à la panique, inventer ses manières d'enseigner, en collège ou en lycée, en faisant progresser ses élèves.

- Françoise Le Duigou, Coédition Adapt-SNES/Éditions de l'Atelier, 128 pages, 2011, 12 euros franco de port



Guide juridique

Statuts, emplois, services, carrières, traitements, démarches diverses : les textes existent et nous protègent. Encore faut-il les connaître et en obtenir l'application. Du recours amiable au recours contentieux, c'est tout un savoir-faire qui permet de devenir acteur de sa propre situation.

- Régine Paris, Adapt, 2010, 119 p., 17 euros

Almanach de l'Univers

Un petit tour d'horizon illustré sur les découvertes en physique et en astronomie qui ont permis de mieux comprendre comment est fait l'univers. Depuis l'Antiquité, les hommes ont tenté de répondre aux questions sur l'origine de l'univers, sa dimension ou encore sa composition, en se basant sur la mythologie, la philosophie, la religion mais aussi les sciences. L'ouvrage revient sur les différentes représentations que les hommes ont eues de leur monde et sur les découvertes qui les ont bouleversées.



Ce panorama des connaissances sur lesquelles sont fondées les représentations de l'univers, résumé, dans un ordre chronologique et par fiches d'une à deux pages, les travaux de personnages illustres et fascinants qui n'ont pas hésité à remettre en question les dogmes de leurs contemporains pour expliquer l'univers.

- Michel Rousselet, coédition Adapt-Vuibert, 192 p., octobre 2013, 25 euros franco de port.

Une histoire de la lumière - La spectroscopie

D'abord utilisée pour comprendre la composition de la lumière, la spectroscopie va s'inviter dans de multiples disciplines pour percer les secrets de l'infiniment grand et de l'infiniment petit... De quoi est faite la lumière ? D'où viennent les couleurs de l'arc-en-ciel ? De tout temps, les phénomènes lumineux de l'atmosphère ont suscité intérêt et fascination. C'est notamment sous l'impulsion des travaux de Newton, à partir du XVII^e siècle, que les premières études d'analyse et de décomposition de la lumière voient le jour, grâce à l'utilisation du prisme puis à celle du spectroscope, sans cesse perfectionné depuis.



Cet ouvrage nous invite à découvrir la singulière histoire de la spectroscopie, outil d'investigation toujours privilégié dans de nombreuses disciplines scientifiques, pour tout à la fois sonder l'intérieur des atomes, analyser les composés chimiques, déterminer la vitesse et la composition des astres, définir les unités d'espace et de temps et... percer bien des secrets de l'Univers.

- Stéphane Legars, coédition Vuibert/Adapt, 160 p., 18 euros.



BON DE COMMANDE

Nom : Prénom : Adresse :
Code postal : Ville : Adresse électronique : @

TITRE	QUANTITÉ	TARIF

MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE : Souhaitez-vous recevoir notre catalogue ? OUI NON

À envoyer aux Éditions ADAPT : 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (frais de port gratuit)



MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

Le Crédit Mutuel Enseignant est une banque authentiquement coopérative.

Les clients, tous issus du monde de l'éducation, de la recherche ou de la culture, ont la possibilité de souscrire une part sociale qui les rend sociétaires. Et chaque sociétaire est copropriétaire de son CME, ce qui lui donne le droit d'élire ses représentants aux instances de décisions lors de l'Assemblée générale et ainsi d'être acteur des grandes orientations de sa banque.

UNE BANQUE CRÉÉE PAR DES COLLÈGUES, CA CHANGE TOUT.

Les nouvelles solutions numériques et pédagogiques pour un **usage optimal en classe**



XJ-UT310WN

**VIDÉOPROJECTEUR
Ultra-courte focale**

- Source lumineuse de 3100 lumens ANSI sans mercure
- Jusqu'à 20 000 heures sans changement de lampe
- Réduction massive des coûts d'usage
- Couleurs riches et naturelles
- www.casio-projectors.eu.fr



**DICTIONNAIRE
ÉLECTRONIQUE**

EW-F4500C

- 14 ouvrages bilingues et monolingues
- Développement de la compréhension et de l'expression
- Connectivité directe aux vidéoprojecteurs CASIO
- www.ex-word.fr



fx-CP 400

**CALCULATRICE
GRAPHIQUE**

- Grand écran couleur tactile
- Calcul formel avancé
- Géométrie dynamique et graphes 3D
- Connectivité directe aux vidéoprojecteurs CASIO
- www.casio-education.fr

Toutes les calculatrices CASIO sont conformes aux programmes scolaires du ministère de l'Éducation Nationale

CASIO.